

Expédition Sasquatch 2011

25 juillet - 17 août

Florent Barrère - France

Léon Brenig - Belgique

Jean Collot - France/Canada

Philippe Coudray - France

Léo Ponge - France



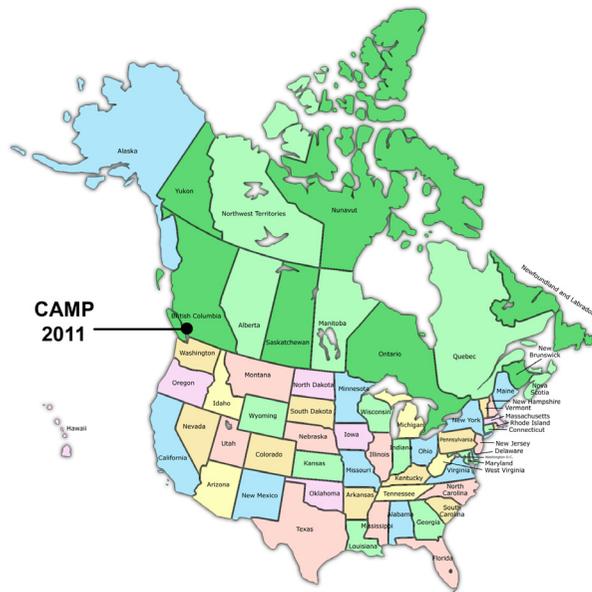
Table des matières

L'équipe, le lieu, la recherche	3	Carte des empreintes	41
Le matériel	4	Conclusion empreintes	42
Les empreintes	5	L'excrément	43
a- Piste du marécage	5	L'arbre cassé	48
b- Piste du vieux chemin	11	Les rameaux de myrtilles rouges	50
c- Piste de la ligne à haute tension	16	Les témoignages	52
d- Autres empreintes	24	Le chien	53
Empreinte 1	24	Le camp dévasté	53
Empreinte 2	27	Les sons	55
Main ou patte d'ours	28	Autres événements	58
Empreinte 3	34	Divers	60
Empreinte 4	36	Annexe (photos de la piste du marécage)	61
Empreinte 5	38	Liste des fichiers son	74

L'Équipe européenne de juillet-août 2011

- **Florent barrère**, 28 ans, cinéaste et assistant pédagogique, France. Filme les événements de l'expédition et prépare un documentaire sur la recherche du Bigfoot-Sasquatch.
- **Léon Brenig**, 64 ans, professeur à l'Université et chercheur en physique, Belgique. Exploration de terrain et instruments de vision nocturne.
- **Jean Collot**, 31 ans, ingénieur du son, France et Canada. Enregistre l'ensemble des événements.
- **Philippe Coudray**, 51 ans, illustrateur et auteur BD, France. Recherche de terrain et photos 2D et 3D.
- **Léo Ponge**, 28 ans, cinéaste, France. Filme les événements de l'expédition et prépare un documentaire sur la recherche du Bigfoot-Sasquatch.

L'équipe remercie Robert et Debbie Kennedy, de Sechelt, Colombie Britannique, Canada, qui consacrent leur vie à la recherche du Bigfoot-Sasquatch. Leur collaboration a été essentielle au succès de cette expédition.



Lieu de recherche

La péninsule de Sechelt, au nord de Vancouver, Colombie Britannique, Canada. La péninsule de Sechelt est une grande région boisée offrant des ressources en nourriture et en eau compatibles avec les besoins de plusieurs groupes hypothétiques de Bigfoot-Sasquatch.



But de la recherche

L'expédition Sasquatch 2011 ne prétend pas résoudre seule le débat sur l'existence du Bigfoot-Sasquatch. Notre action n'est qu'une modeste contribution à cette question. Notre but est de découvrir davantage d'indices de l'existence matérielle d'un possible primate bipède non-humain dans cette partie de la Colombie Britannique. Notre objectif est de trouver suffisamment de preuves de l'existence de ces primates bipèdes dans le dessein d'obtenir leur protection légale et des mesures concrètes de protection de leur aire de répartition. Nous nous efforçons également d'impliquer la communauté scientifique dans la question du Bigfoot-Sasquatch aussi bien dans la recherche de terrain qu'en laboratoire. Notre approche est purement scientifique et ne considère pas l'existence de tels primates comme un postulat.

Le matériel utilisé :

Florent :

- Caméra HDV Sony
- Caméra XL1 Sony + micro directionnel.

Léo:

- Canon 500D (photos)
- Canon 7D (vidéos)

Léon :

- une caméra mini-DV Sony DCR-HC51 munie d'un zoom optique 40x et d'un super nightshot.
- Un intensificateur de lumière Pentax (Pyser-SGI night vision monocular of PNP-M type) génération 2+, pouvant se visser sur l'objectif d'une caméra.

Philippe :

- Un appareil photo Pentax K100, avec un objectif 28-80 mm.
- Un appareil photo stéréo, le Fujifilm Finepix Real 3D W1, qui permet d'obtenir des images 3D en anaglyphes (visibles avec des lunettes rouge et bleue) avec l'aide du logiciel libre StereoPhoto Maker. La photo 3D est idéale pour les empreintes.

• Matériel son de Jean :

- Enregistreur numérique ZOOM H4n
- Mixette Sound Devices MixPre-D
- Micro semi-canon Neumann KMR 81i monté sur perche.

En commun :

- Un piège optique (trailcam) de marque Reconyx, le HC600, utilisant un flash infra-rouge invisible sans lueur rouge (no glow).
- Une caméra thermique FLIR HM-324 XP+ :
Capteur de 320 x 240 pixels, permettant de photographier et filmer.
Fonctionne avec 4 piles AA.

Le matériel laissé au camp après notre départ :

- La caméra thermique FLIR HM-324 XP+.
- L'intensificateur de lumière Pentax.



Événements et indices significatifs du séjour à Homesite Creek

1 - Les empreintes, par ordre chronologique de leurs découvertes.

a - La piste du marécage : le mardi 26 juillet 2011, en explorant la colline au nord-nord-est du camp, à 1 km à vol d'oiseau, nous avons trouvé une piste de 6 empreintes dont trois dans la boue humide. Elles suivaient une piste animale provenant du sommet d'une colline proche d'une centaine de mètres. Ce sommet était dénudé

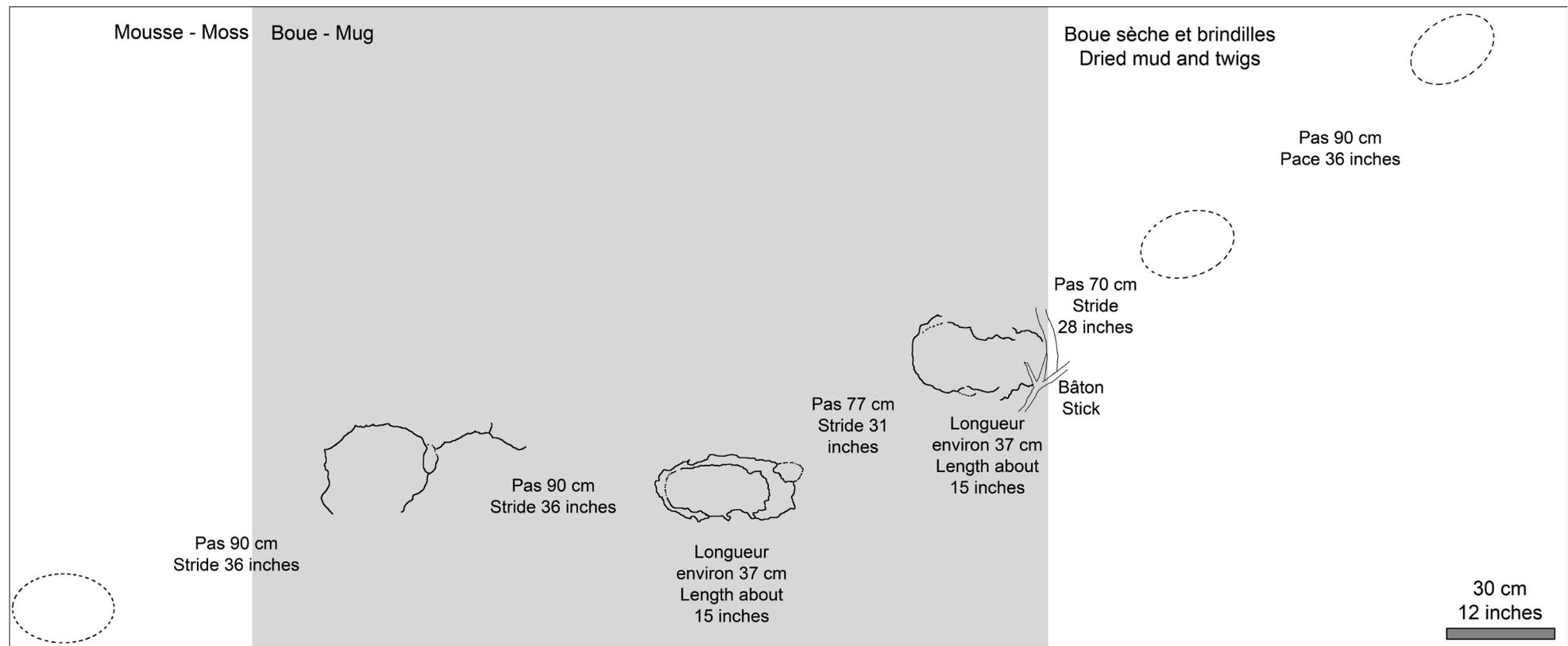
d'arbres. Les empreintes semblaient descendre la pente, quasi plate au niveau de la mare de boue.

L'écart entre les pas étaient deux fois de 90 cm, puis de 77 cm, puis de 70 cm et à nouveau de 90 cm. Le ralentissement semble s'être opéré pour éviter de poser le pied sur un bâton.

- La première empreinte n'est qu'un écrasement de la mousse suffisamment fort pour l'avoir fait disparaître au centre.
- La deuxième empreinte a une forme plutôt ronde d'un diamètre de 25 à 30 cm, suivie d'un craquellement.

- La troisième est la seule un peu nette. Elle est composée de deux dépressions l'une dans l'autre. La plus grande donnerait un pied de 37 cm.
- La quatrième a une forme allongée mais moins nette, finit sous un bâton et mesure environ 37 cm.
- La quatrième n'est qu'une dépression légère dans la mousse.
- La cinquième n'est qu'une dépression légère dans la mousse.

Coordonnées GPS de cette piste :
49°33'00.31»N 123°55'08.36»W



Vue en photos de la même piste.



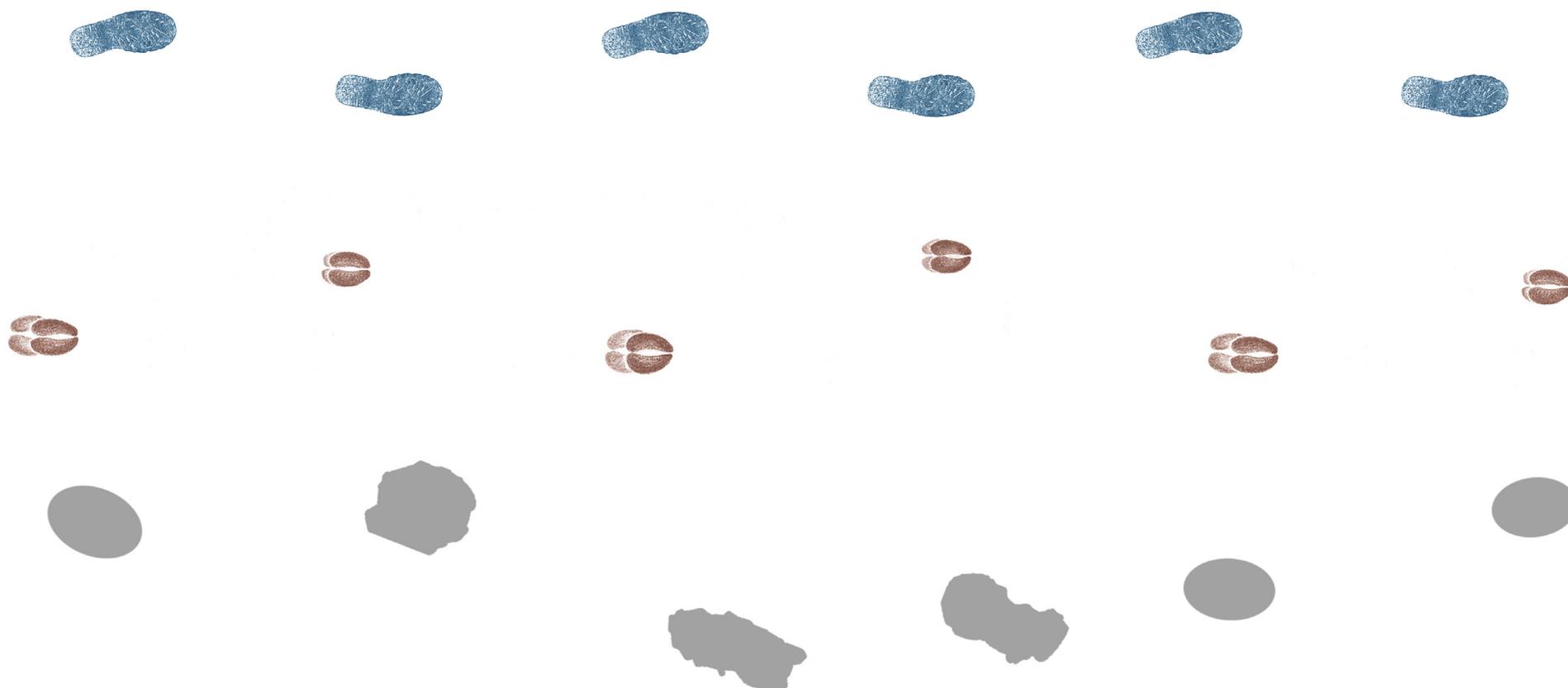
Comparaison de la piste observée avec une piste de wapiti (elk, (Cervus Canadensis)) et une piste d'homme :

Selon le guide des traces d'animaux « Animal tracks of British Columbia », l'enjambée d'un wapiti marchant peut aller de 40 à 85 cm (16 à 34 pouces), le diamètre des sabots de 8 à 13 cm (3,2 à 5,2 pouces). J'ai représenté ici les sabots et les enjambées les plus grandes proposées

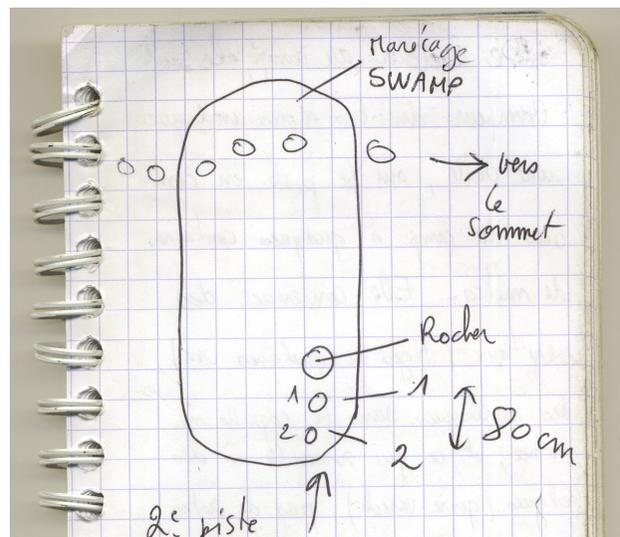
par le guide.

Pour l'homme, j'ai choisi une taille classique : une pointure de 44 (US : 11) et un pas de 75 cm (30 pouces).

Pour les photos de chacune des empreintes, voir l'annexe en fin de recueil, page 61.

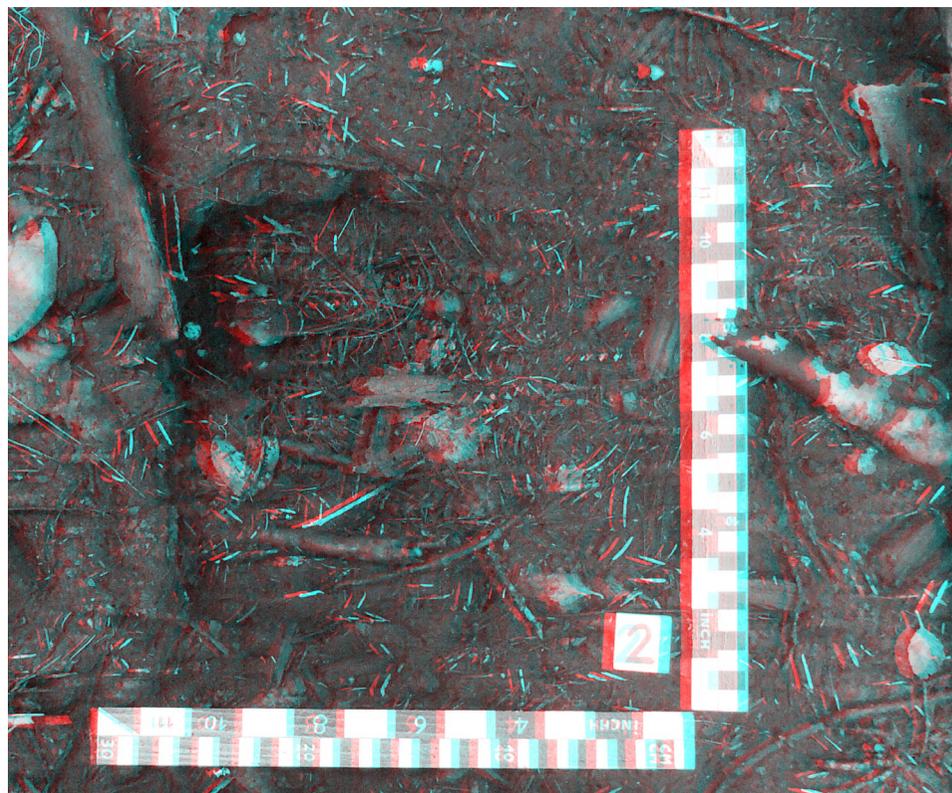
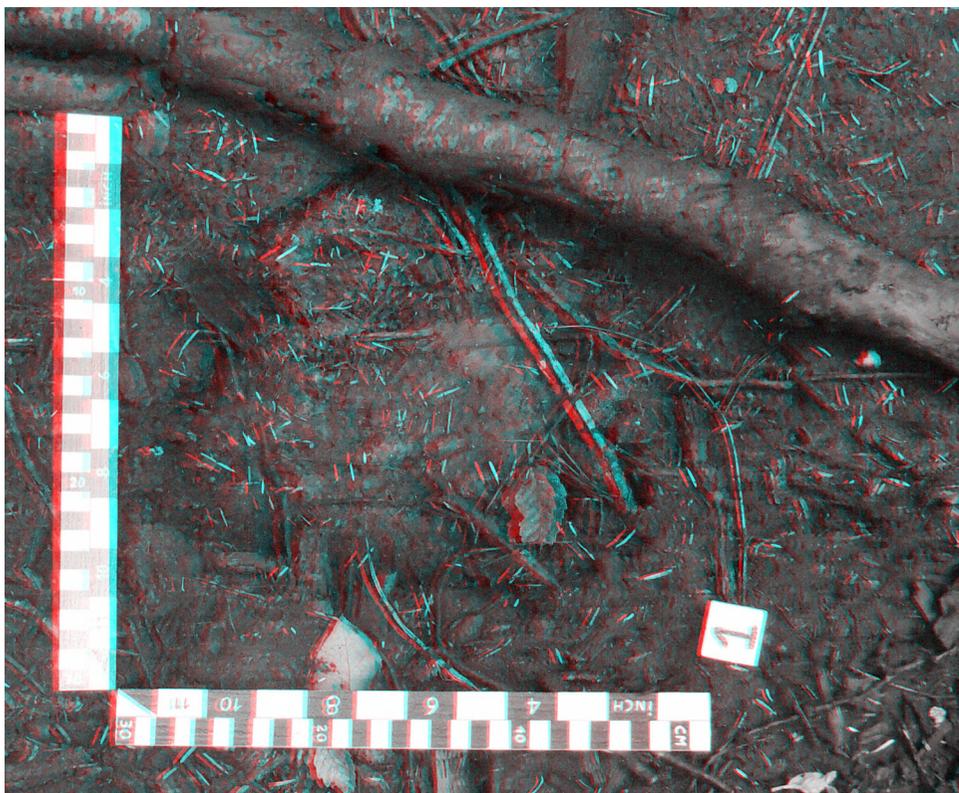


Sur le même marécage, deux autres empreintes étaient placées à un autre bout à environ 3 mètres de la première piste (voir croquis ci-dessous). Ces deux empreintes ont la même forme ronde que la 2 de la première piste. Elles sont espacées de 80 cm (32 inches). Seules les vues 3D (page suivante) permettent de les apprécier correctement.



Ci-dessous les photos 3D avec l'orientation telle que je les ai photographiées sur le terrain (impossible de les faire pivoter sans perdre l'effet 3D).

Voir en annexe page 61 plus de photos de détail de ces deux pistes.

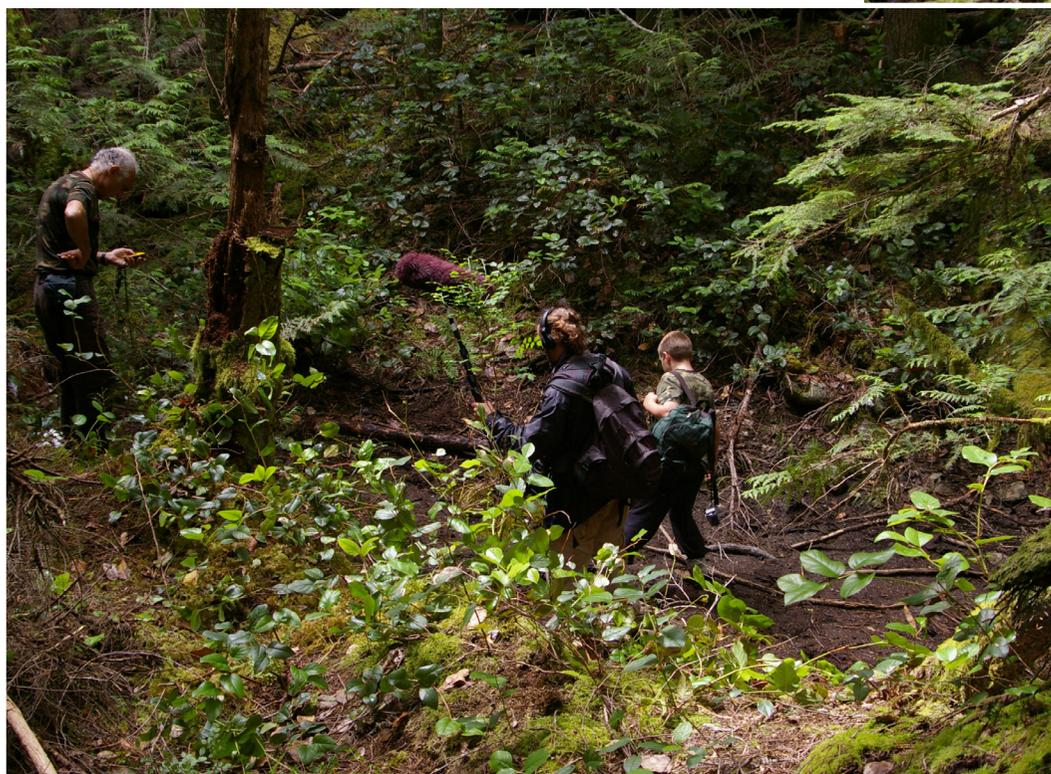


Conclusion pour les pistes de 6 et 2 empreintes :

La présence dans ce marécage d'empreintes rondes ne plaident ni en faveur de l'homme ni du bigfoot, mais du wapiti, dont les enjambées les plus grandes correspondent à peu près à ces pistes. La taille exagérée des empreintes (le double au moins de celle des sabots) peut s'expliquer par la nature visqueuse du sol et un effet ventouse, ou le passage de plusieurs animaux. Les empreintes allongées, minoritaires, peuvent être le fait de deux sabots consécutifs.



Piste animale de laquelle provenait les empreintes.
Noter les troncs écrasés sur le passage.

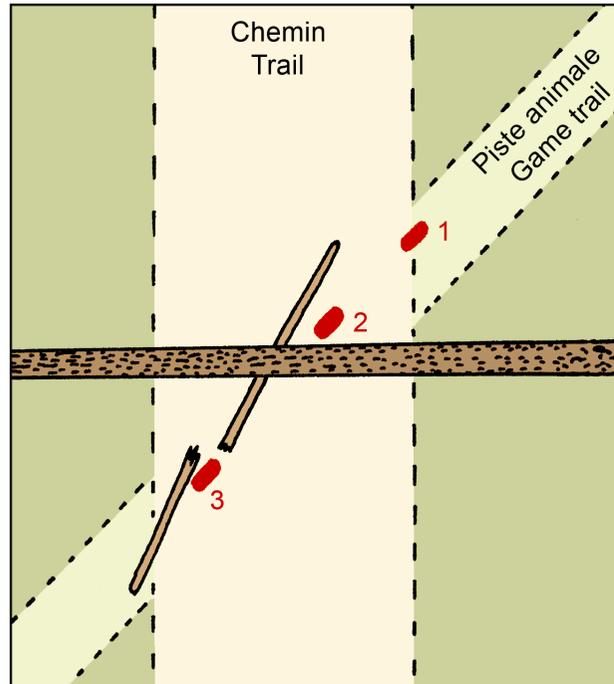
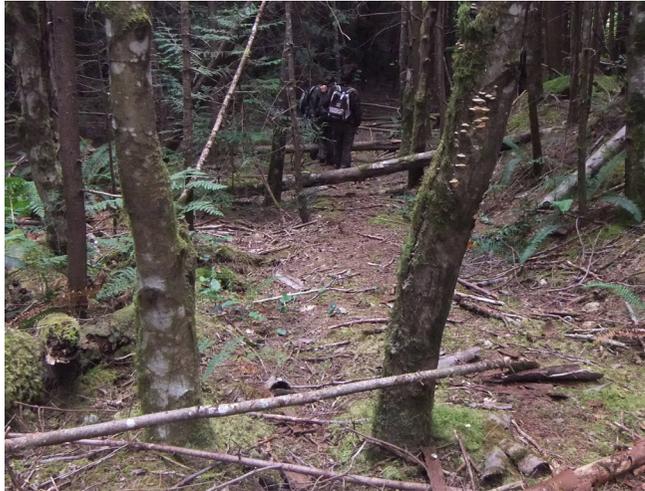


Le marécage de la piste d'empreintes



Sommet de la colline

b- La piste du vieux chemin : samedi 30 juillet, après un trajet dans la forêt de l'autre côté de la ligne à haute tension (côté ouest), nous nous rapprochons à nouveau de cette ligne, et tombons sur un vieux chemin envahi d'arbres poussant en son milieu.



Empreintes 1 et 2 : la 1 est indiquée par la flèche.

Sur ce chemin, nous trouvons une piste de trois empreintes qui le traverse en diagonale, en suivant une piste animale. L'écart entre les empreintes 1 et 2 est de 110 cm (44 pouces). Celui entre la 2 et la 3 de 170 cm (68 pouces). Seule l'empreinte 2 est assez bien marquée, les deux autres ne sont que de petites dépressions dans le sol. Il semblerait que l'individu soit venu depuis la piste animale, par la droite, puis aurait sauté le petit tronc situé à environ 50 cm (20 pouces) de hauteur. Le pied, en atterrissant sur l'emplacement 3 aurait brisé la branche au sol. Voir les photos 3D pages suivantes.

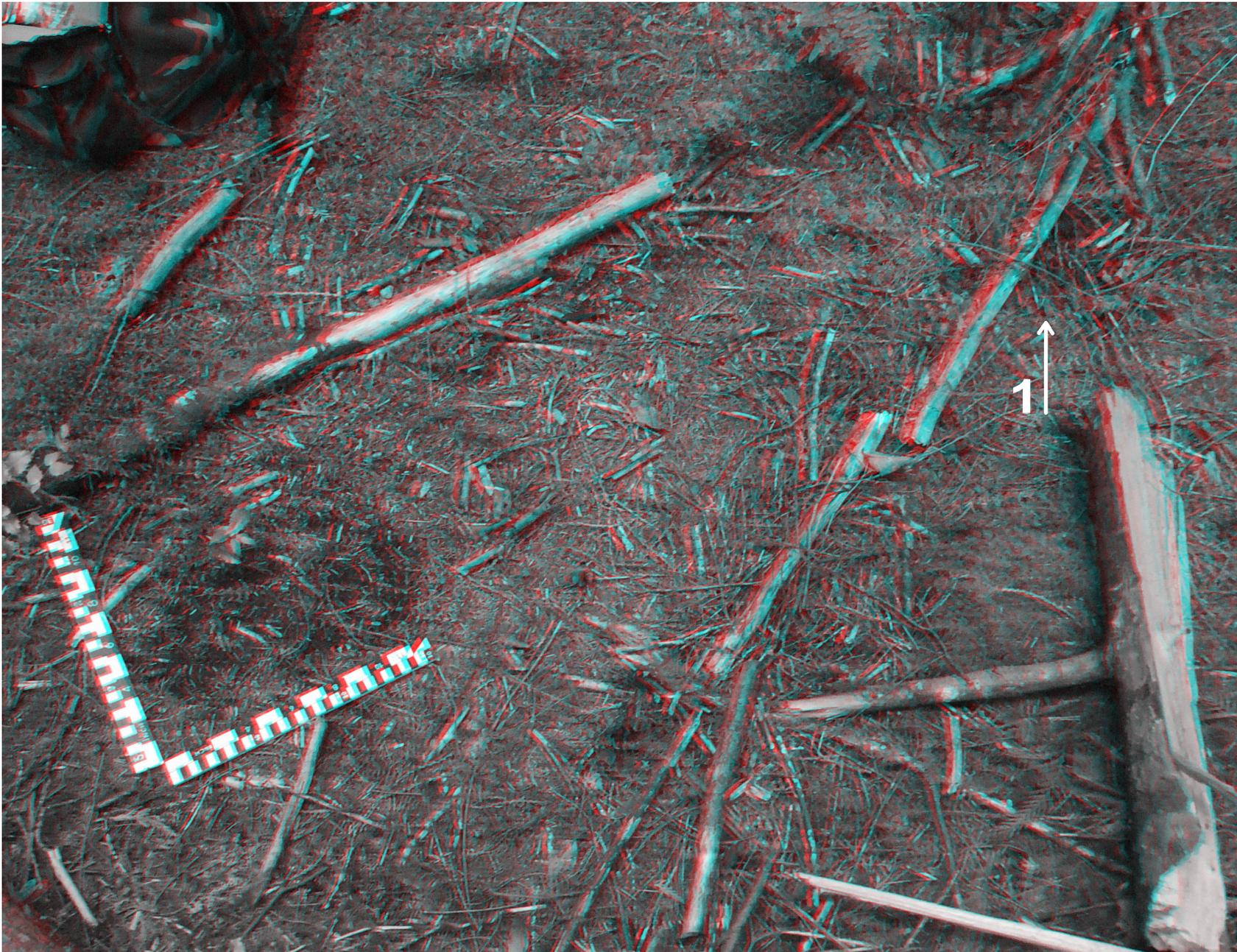
Coordonnées GPS de cette piste :
49°32.753N 123°55.810W



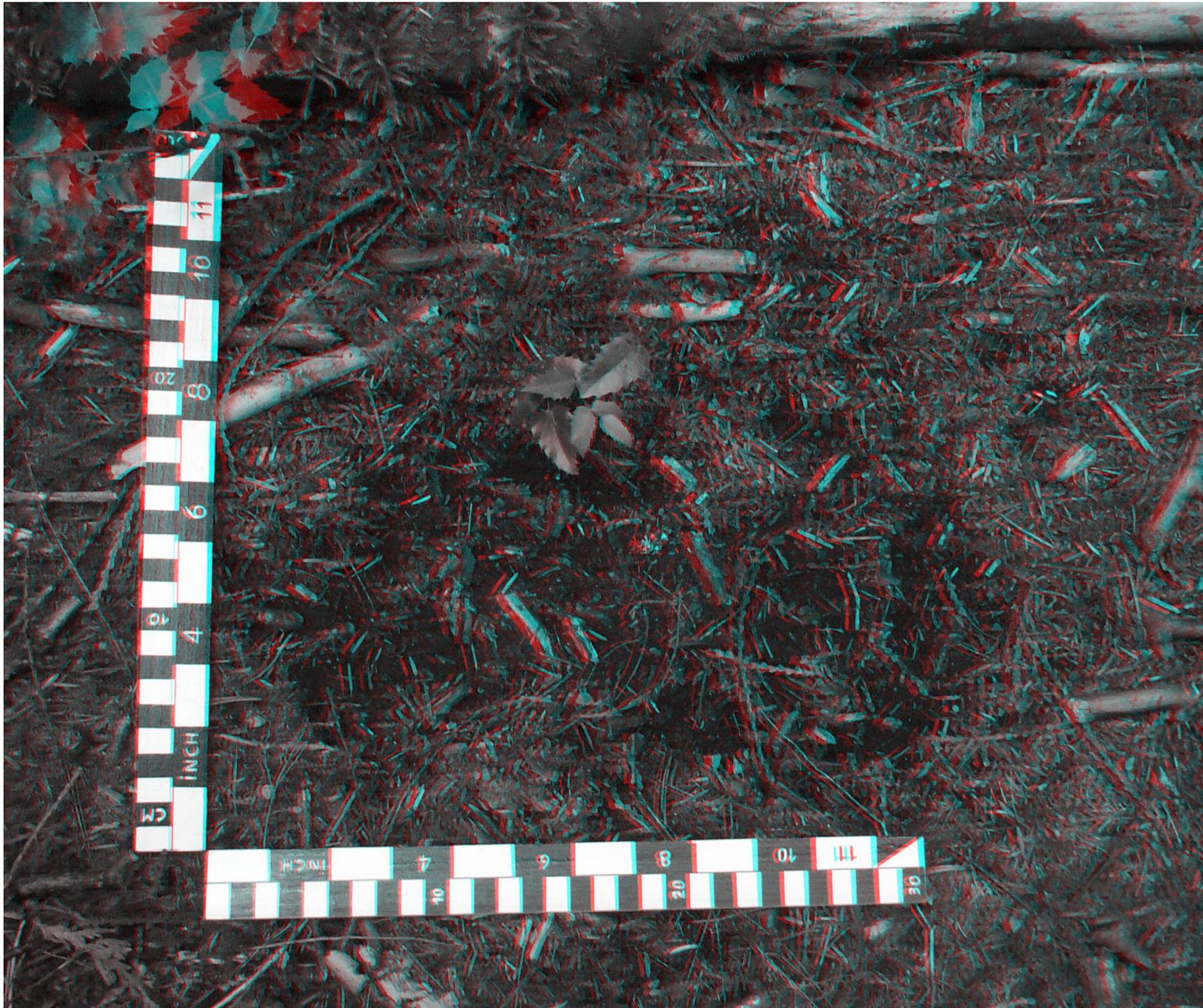
Empreinte 2 : une trentaine de cm de long sur une quinzaine de large.



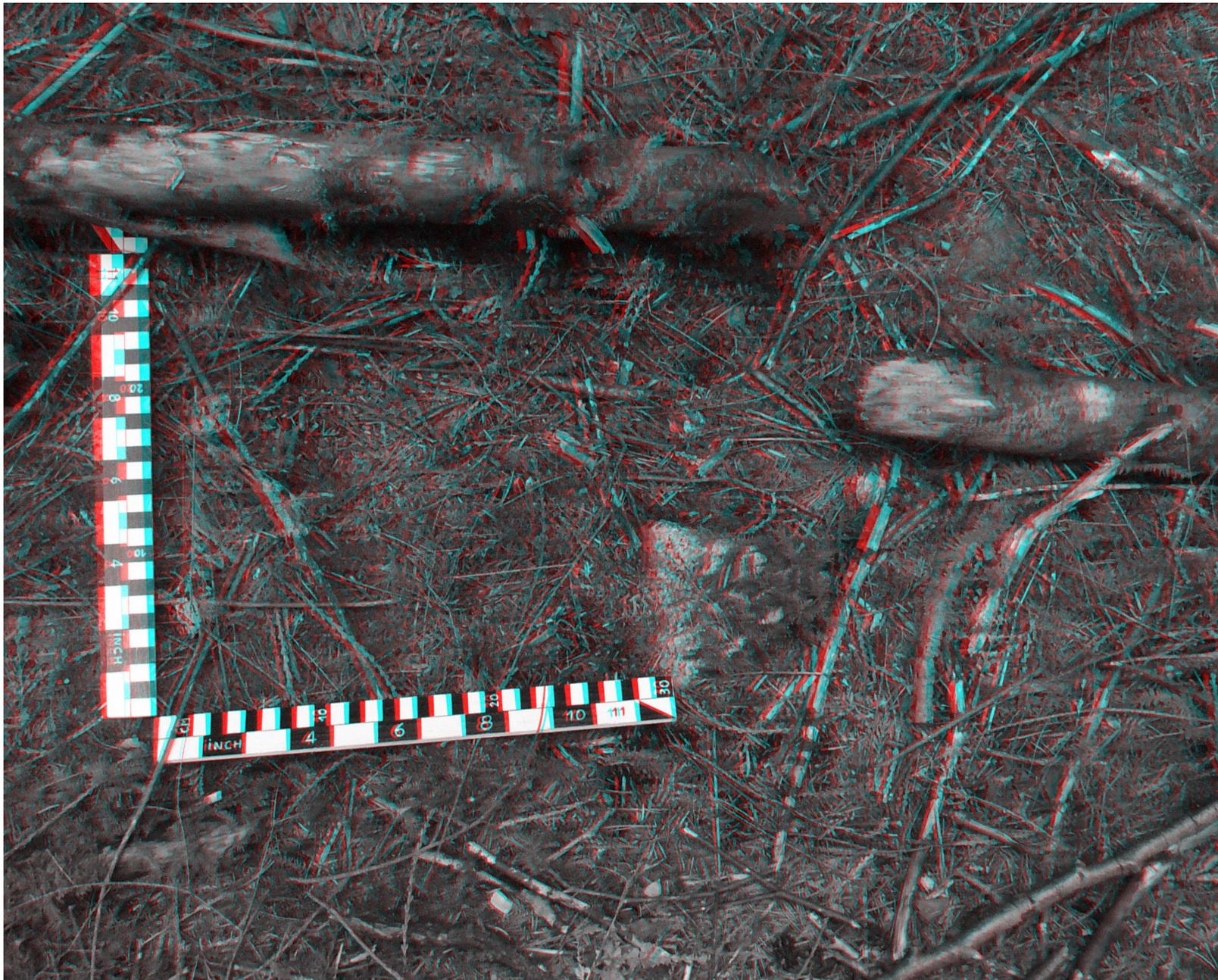
Empreinte 3.



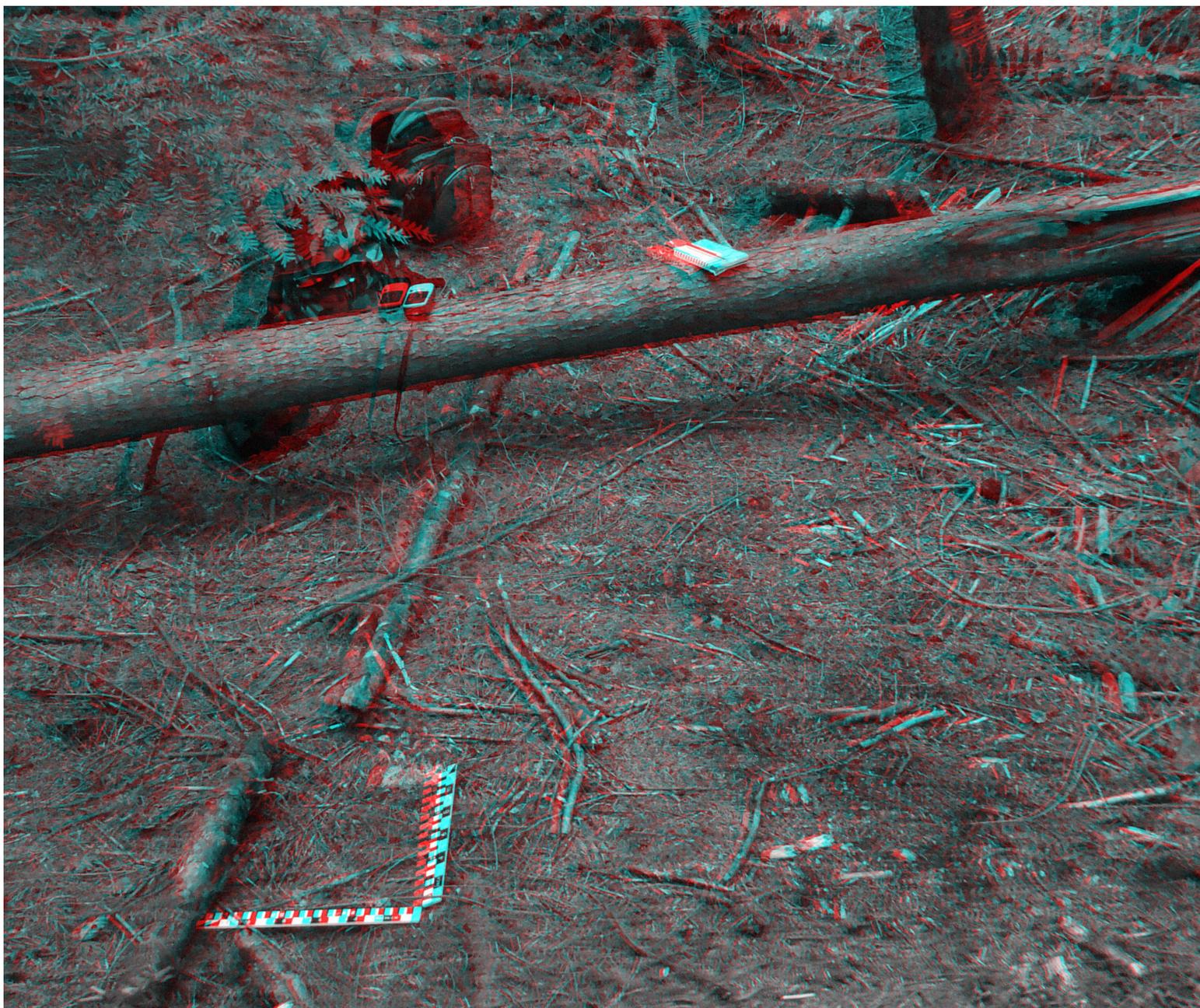
Empreintes 1 et 2.



Empreinte 2.



Empreinte 3.



Conclusion pour cette piste :

En faveur du bigfoot : l'unique trace relativement claire n'est pas très longue mais large (environ 15 x 30 cm, 6 x 12 pouces), l'écart entre les pas est grand, il semble qu'il y ait eu saut du petit tronc ou au moins une grande enjambée au-dessus. Nous-mêmes qui avons piétiné ce chemin n'y avons laissé de traces.

Toutefois, on ne peut exclure le cas d'un chasseur pressé suivant la piste animale en courant et sautant le tronc, ni un wapiti au galop.



Vue d'ensemble.



c- La piste de la ligne à haute tension : dimanche 31 juillet, près de l'emplacement où la rivière du camp traverse la ligne à haute tension, nous découvrons deux empreintes imprimées dans la boue, d'environ 30 cm (12 pouces) de long. Ce qui nous a intrigué est la position de ces deux empreintes, allant en direction d'un petit mur de terre surmonté de buissons épais, sans intérêt et difficile à escalader pour un homme. Il n'y avait pas de fruits à cueillir à cet endroit-là et la mare pouvait être contournée par un autre chemin.
GPS : 49°32.400 N 123°55.170 W





Photo 2D de la piste de la ligne à haute tension.

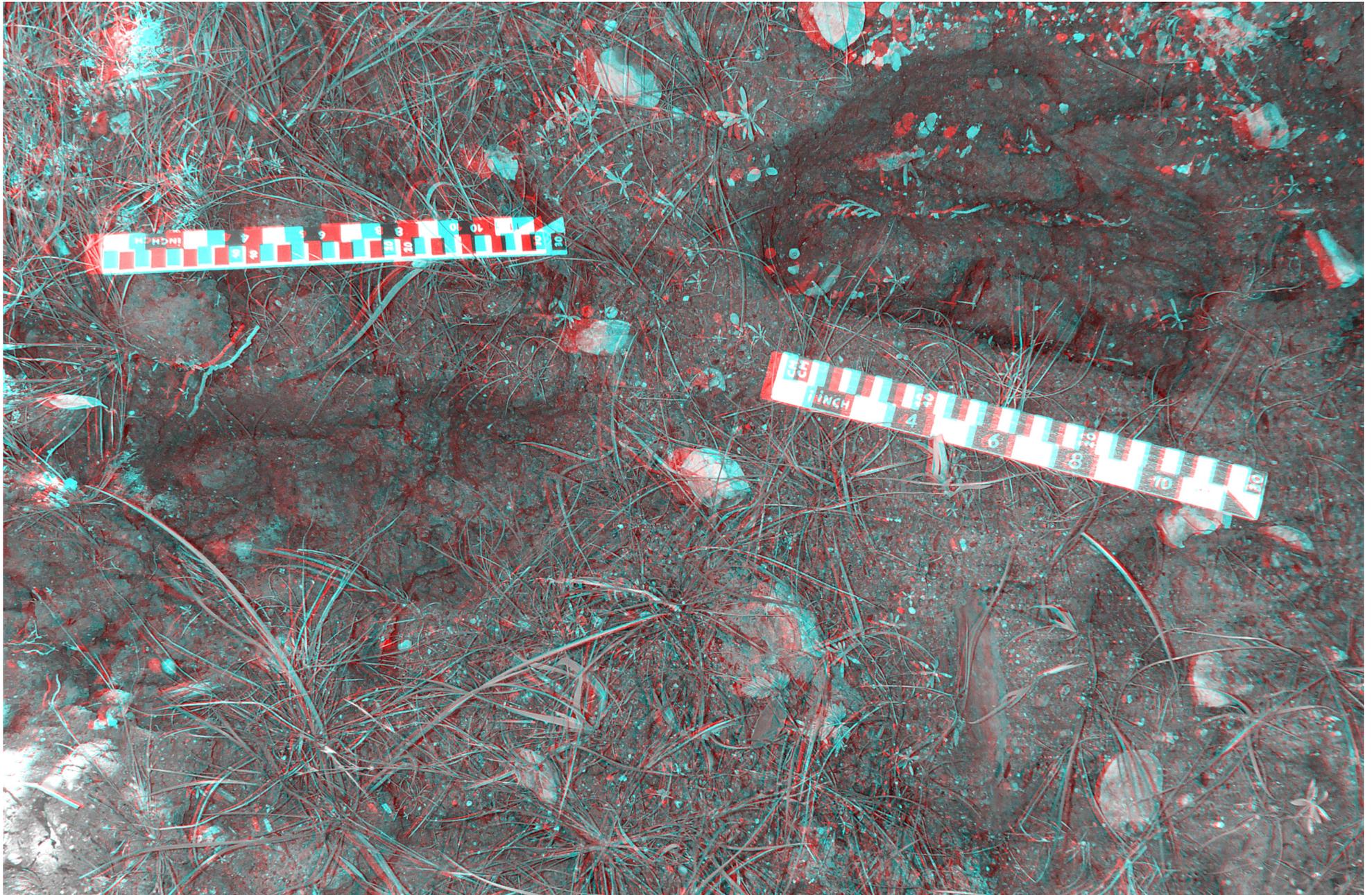
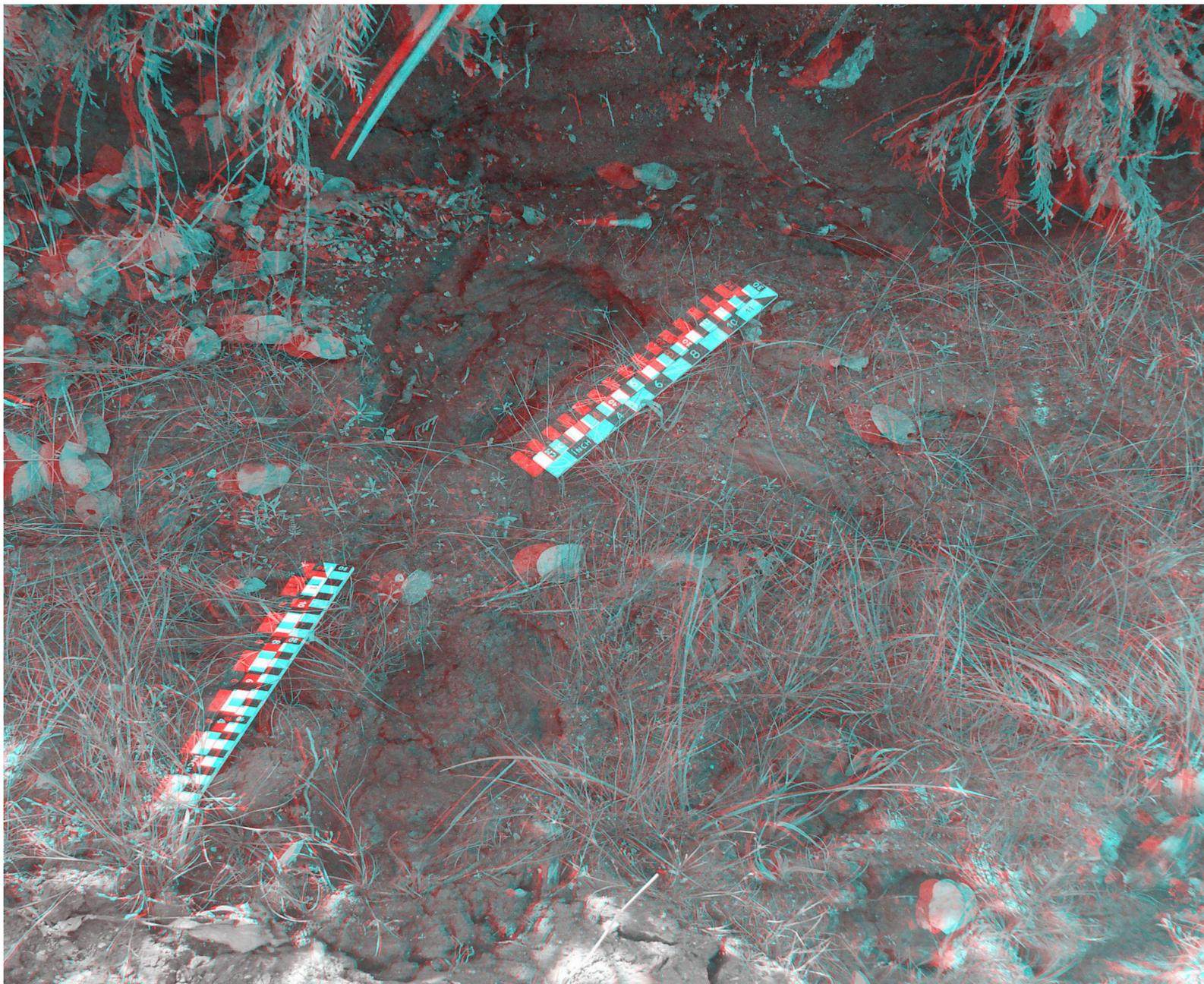


Photo 3D de la piste de la ligne à haute tension.



Cette photo montre le petit mur sur lequel débouche les deux empreintes.

Photo 3D de la piste de la ligne à haute tension.



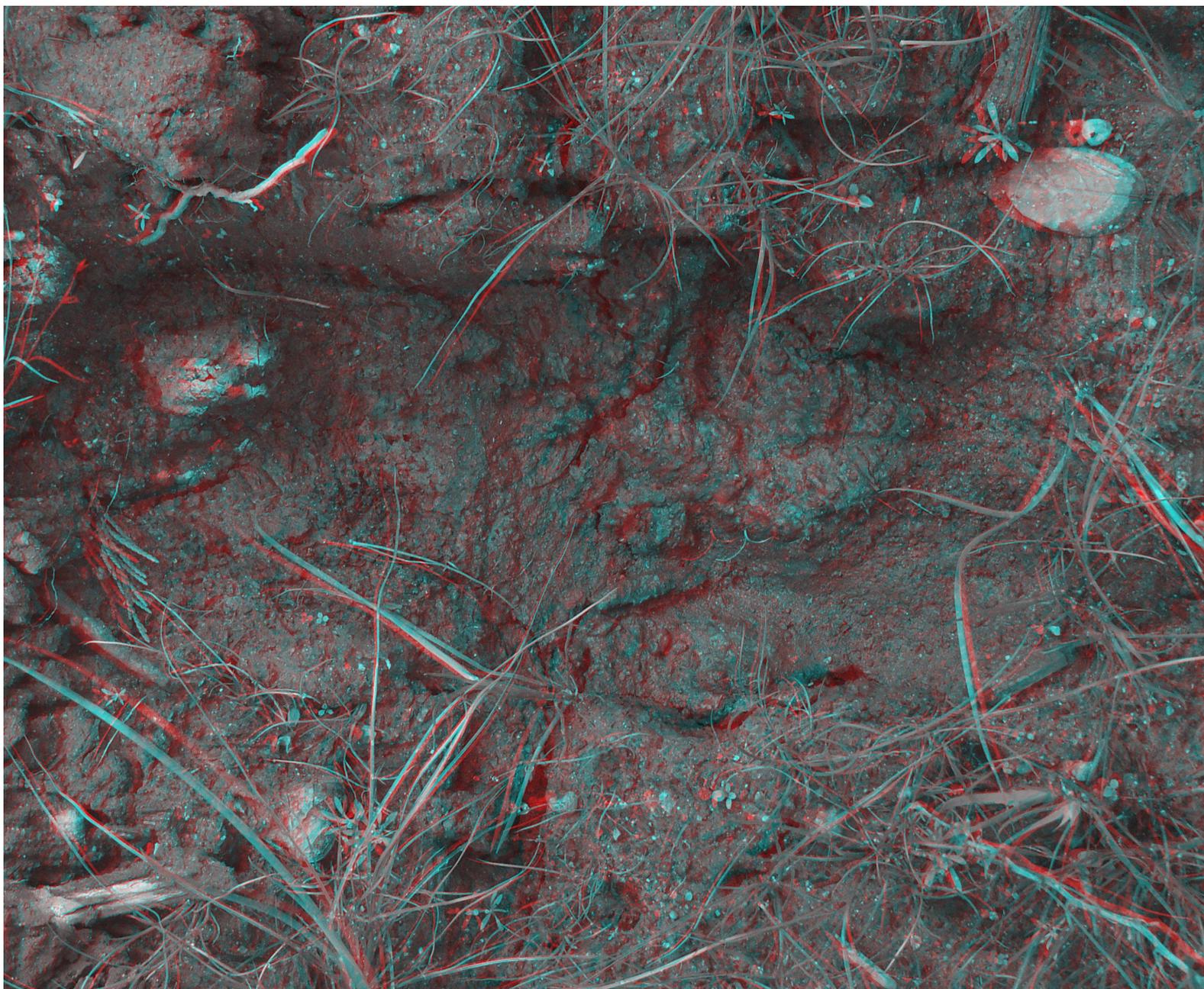


Photo 3D de l'empreinte 1 de la piste de la ligne à haute tension.



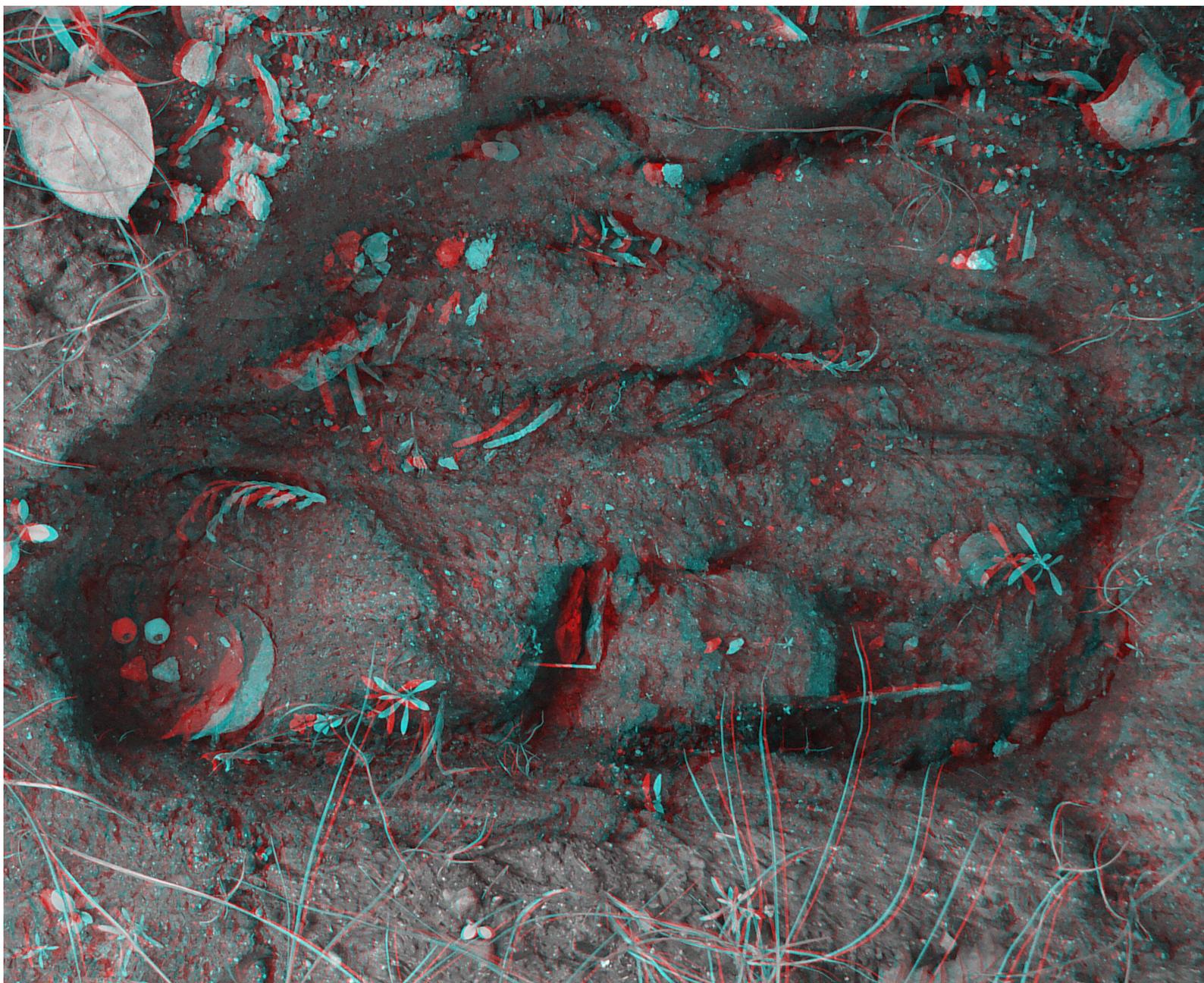


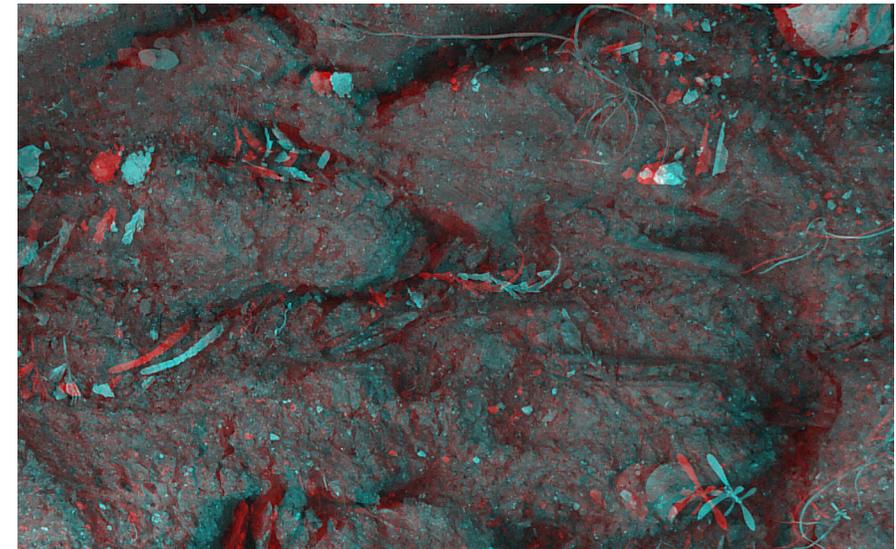
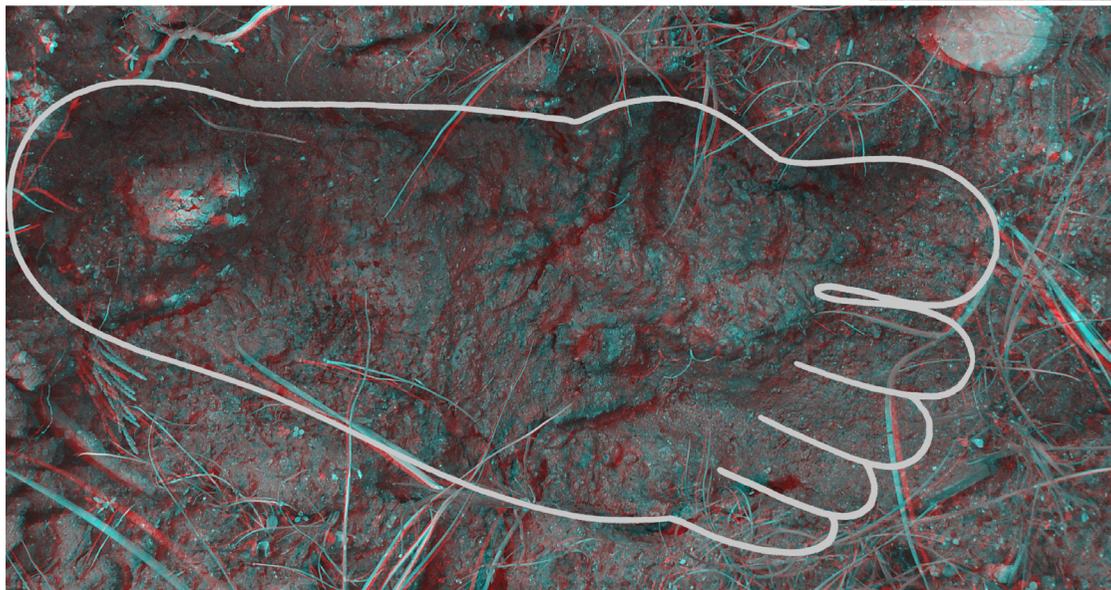
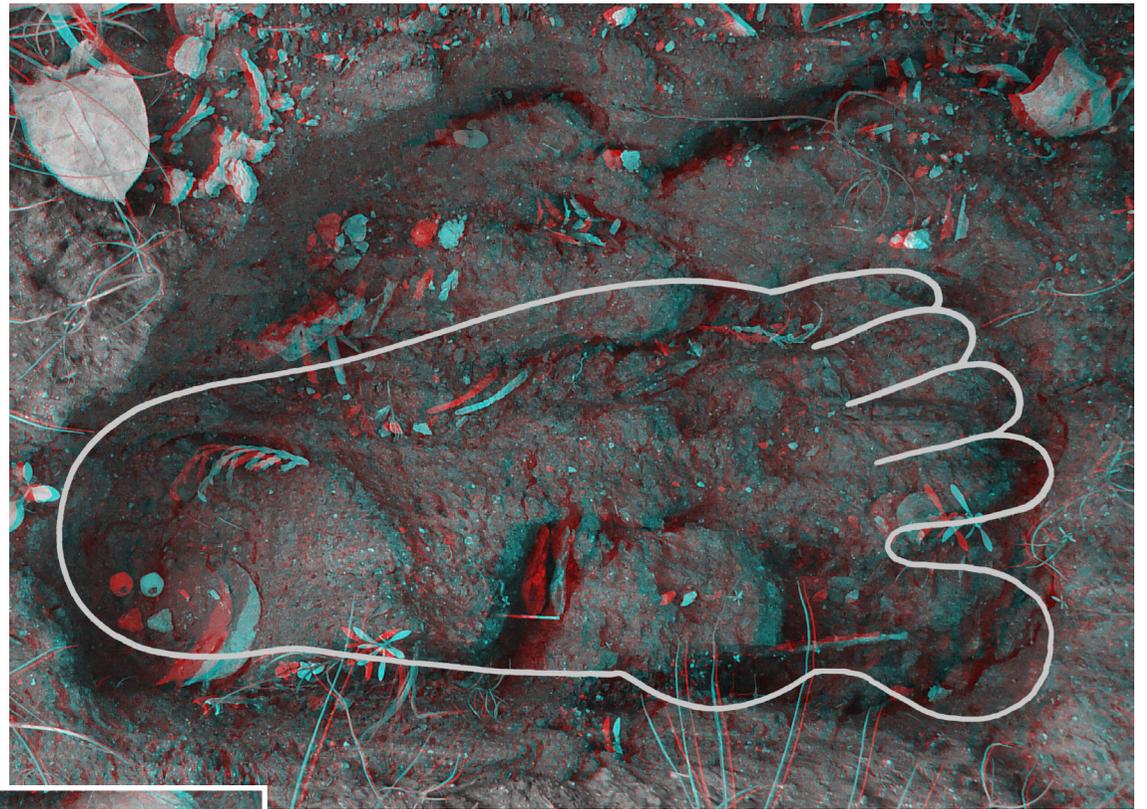
Photo 3D de l'empreinte 2 de la piste de la ligne à haute tension.



Interprétation des empreintes :

Ces empreintes sont-elles celles de chaussures ou de pieds nus ? Les chaussures ont généralement un bout pointu. L'avant de ces empreintes est plus large que pointu. J'ai tenté de dessiner le pied qui s'intégrerait le mieux dans ces deux empreintes. Pour la première (pied droit), seul le petit orteil semble à première vue ne pas entrer dans l'empreinte. Toutefois, on constate à son emplacement un creux qui s'enfonce sous la limite de l'empreinte, et dans lequel il a pu s'insérer.

Quant à la deuxième empreinte (pied gauche), le pied s'intègre bien, et l'on constate des lignes (voir détail sur la photo en bas à droite) qui pourraient être celles laissées par des ongles qui ont glissé quand l'individu a enlevé son pied, les orteils en glissant vers arrière ayant formé le creux au-dessus de l'empreinte. Cela confirmerait que ce pied a été un point d'appui permettant à l'individu de sauter au-dessus du petit mur.



Hypothétique reconstruction graphique des pieds des empreintes des photos précédentes.

Ci-contre, les mêmes tracés, mais enfoncés au fond des empreintes pour une meilleure lisibilité.

Conclusion pour cette troisième piste :

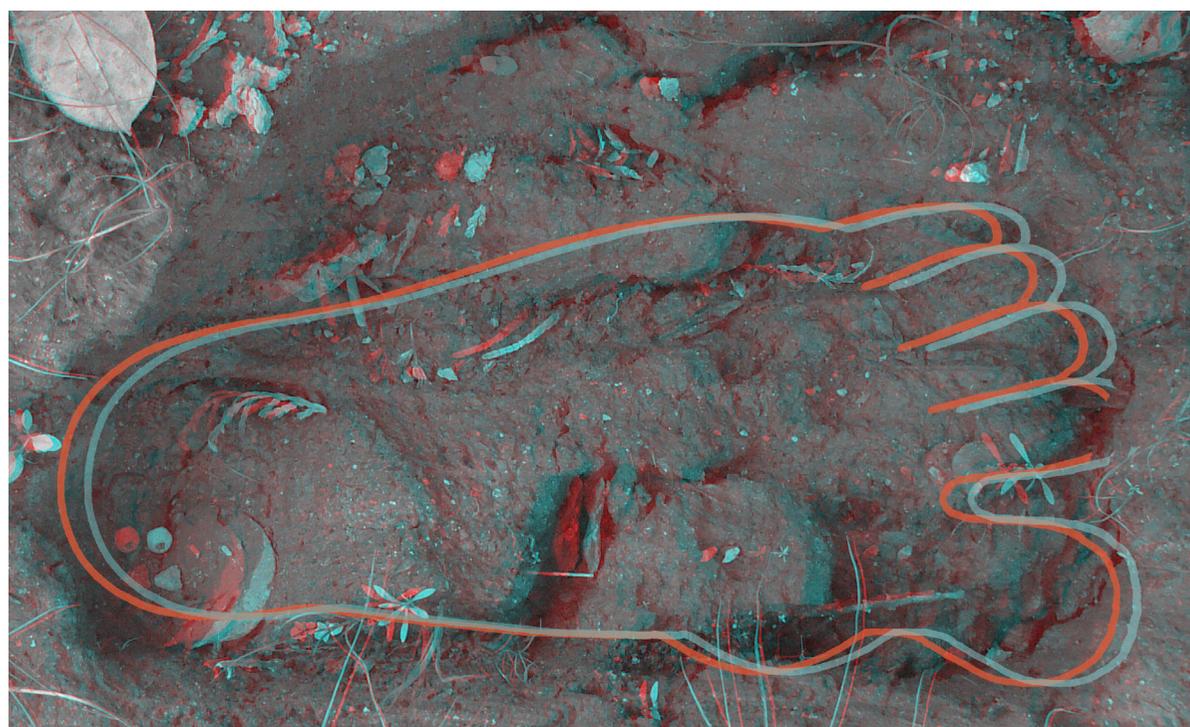
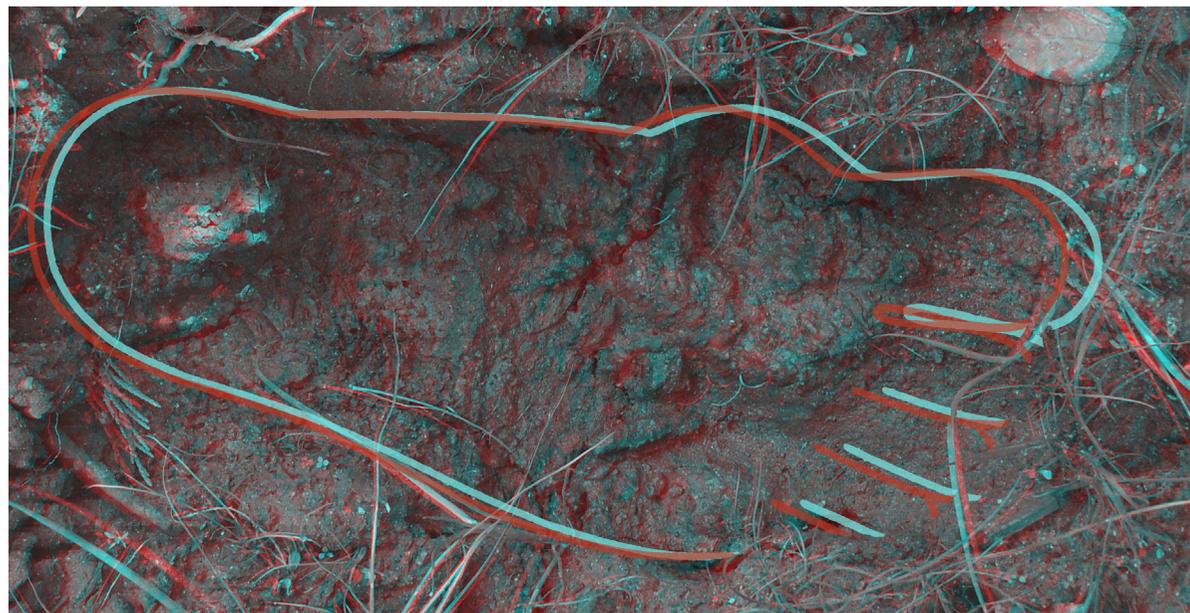
Les empreintes sont trop imprécises pour une conclusion définitive.

En faveur du bigfoot :

- La direction des empreintes vers un mur rehaussé de buissons serrés.
- Leur forme.
- Le fait que l'an dernier, au même endroit, de l'autre côté de la flaqué d'eau, il y avait deux empreintes qui traversaient le chemin, d'environ 28 cm (11 pouces), avec un écart d'1,80 m (individu courant en travers du chemin).

En faveur de l'homme :

- La taille du pied,
- Leur présence sur un chemin plus ou moins fréquenté.



d- Autres empreintes :

Il s'agit d'empreintes uniques, non de pistes.
Il n'y avait pas autour d'autres traces visibles.

Empreinte 1 :

Cette première empreinte, située de l'autre côté de la piste longeant le camp, est un enfoncement dans la mousse, assez profond, dont la longueur totale atteint 36 cm.

Si l'on admet qu'une chaussure mesure 2 cm de plus que le pied qu'elle contient, cela suppose un pied humain de 34 cm.

La pointure 51 (en taille américaine : 17) correspond à pied de 34 cm. Mais on peut aussi concevoir une chaussure pointure 48, le trou pouvant dépasser la taille de la chaussure.

Cela est donc possible, mais rare.

Voir en bas à droite le tableau des pointures et longueur de pied trouvé sur le site : <http://fr.rochesterclothing.eu/>.

On peut ajouter que la plus grande largeur de l'empreinte fait 17 cm, un peu large pour une chaussure, mais le trou peut être plus large que la chaussure.

Enfin, il semble qu'il y ait une petite dépression pouvant correspondre à un pouce en haut à gauche de l'empreinte. Cela se voit mieux sur la photo stéréo suivante.



Longueur totale de la dépression : 36 cm.

CHAUSSURES					
US	Pays-Bas	Allemagne	France	Europe (cm)	Royaume-Uni
10	43	43	43	28.7	9.5
11	44	44	44	29.1	10.5
12	45	45	45	29.5	11.5
13	47	47	47	31	12.5
14	48	48	48	31.8	13.5
15	49	49	49	32.6	14.5
16	50	50	50	33.3	15.5
17	51	51	51	34	16.5
18	52	52	52	34.7	17.5
19	53	53	53	36.3	18.5

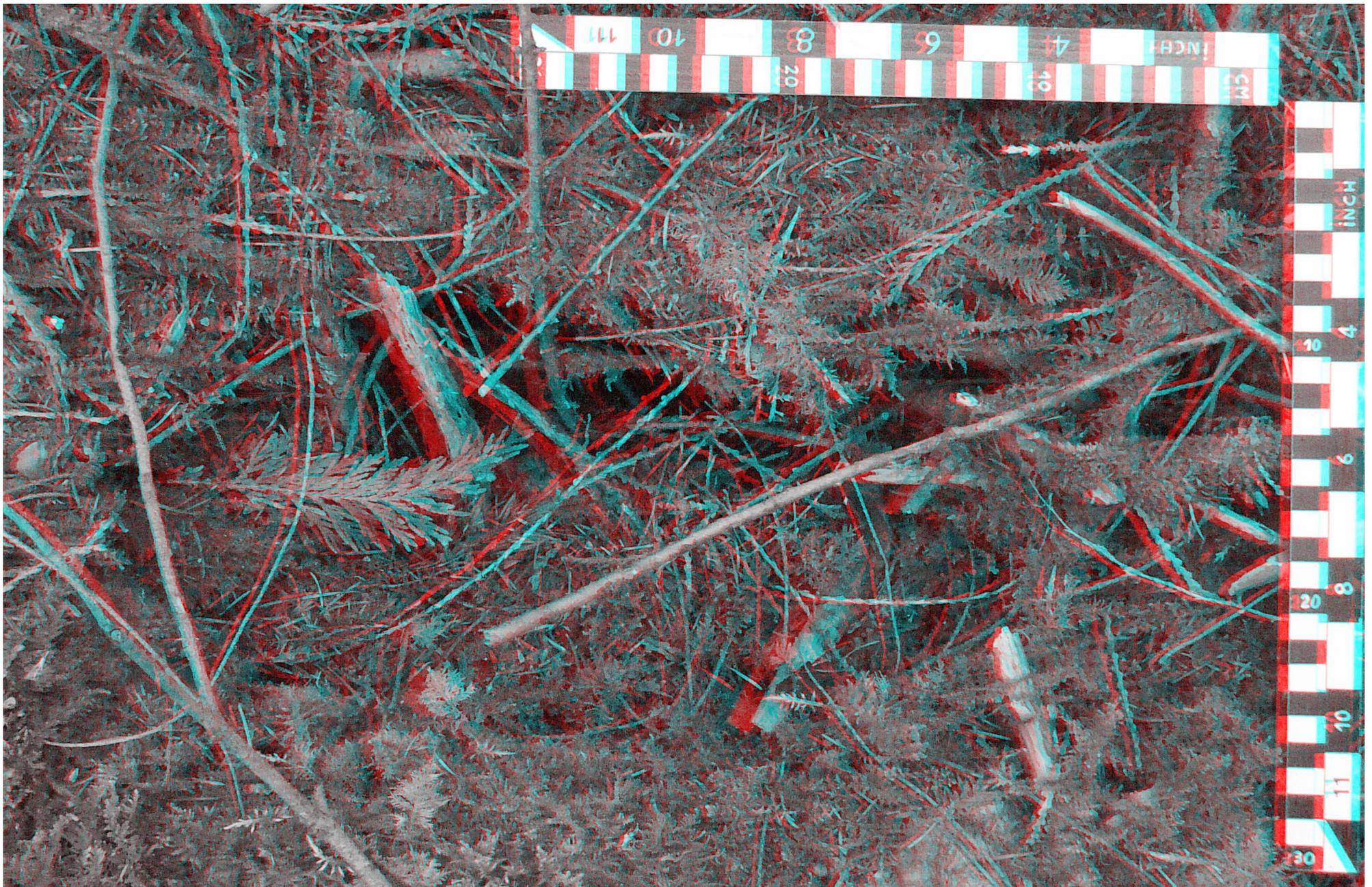
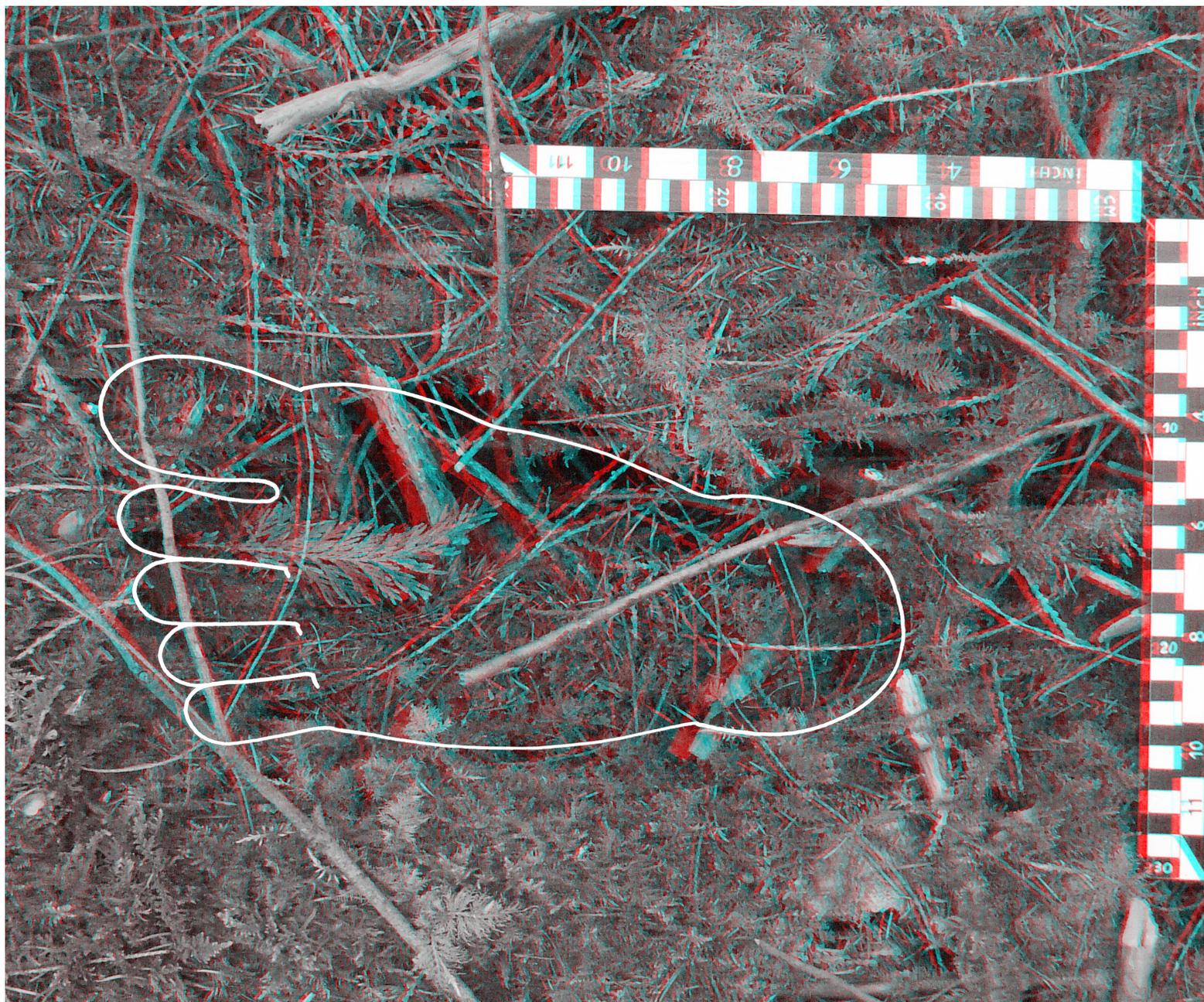


Photo 3D de l'empreinte 1.

Ce tracé d'un pied hypothétique est cohérent si on admet le petit replat correspondant à l'emplacement du pouce.

Ce tracé est celui d'un pied de 37 cm (14,8 pouces). Le pied humain le plus grand du monde mesure actuellement 38,1 cm (15,2 pouces). Ce record est détenu par un jeune marocain (Brahim Takioullah), qui mesure 2,46 mètres de haut (8,2 pieds). Il continue à grandir.

Conclusion : grande chaussure humaine (minimum pointure 48), ou pied de bigfoot.



Hypothétique reconstruction graphique de l'empreinte 1.



Empreinte 2 :

Dans le camp, cette empreinte a été photographiée le long d'une piste animale sur laquelle il y avait également l'empreinte 3. Je n'ai cette fois-ci posé que mes lunettes pour toute mesure, l'empreinte ne m'étant pas paru très nette. Toutefois, en la réexaminant à la maison, la forme du pied me paraît plus évidente. Il y a en effet un évasement vers la droite, mais la trace du pouce ne se voit pas. Mes lunettes mesurent 13 cm (5,2 pouces) du bord d'un verre à l'autre. Le pied éventuel mesurerait donc environ 35 cm. J'opterais pour un pied gauche.

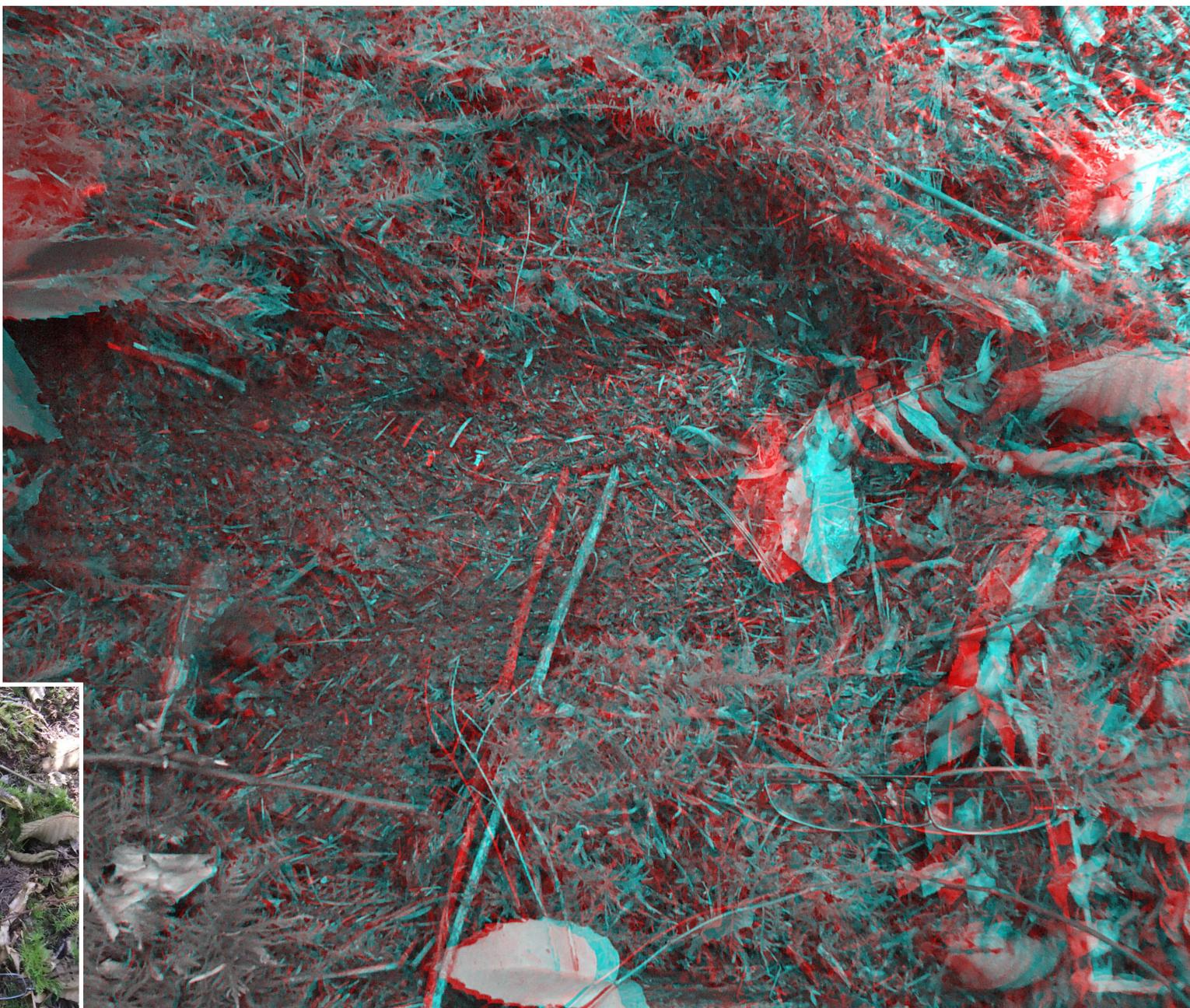


Photo 3D de l'empreinte 2

Empreinte hypothétique d'une main :

Quelque chose a creusé la terre. Deux possibilités : patte d'ours noir ou main de bigfoot. Lieu : à côté de l'empreinte 1, pas loin non plus de l'excrément découvert au bord de la piste (voir plus loin).

Les différentes prises de vues montrent que le creux s'enfonce sous la terre comme si des doigts (ou des griffes) avaient fouillé. La largeur de la patte avant d'un ours noir est selon le «Animal tracks of British Columbia» de 9,5 à 14 cm (3,5 à 5,5 pouces).

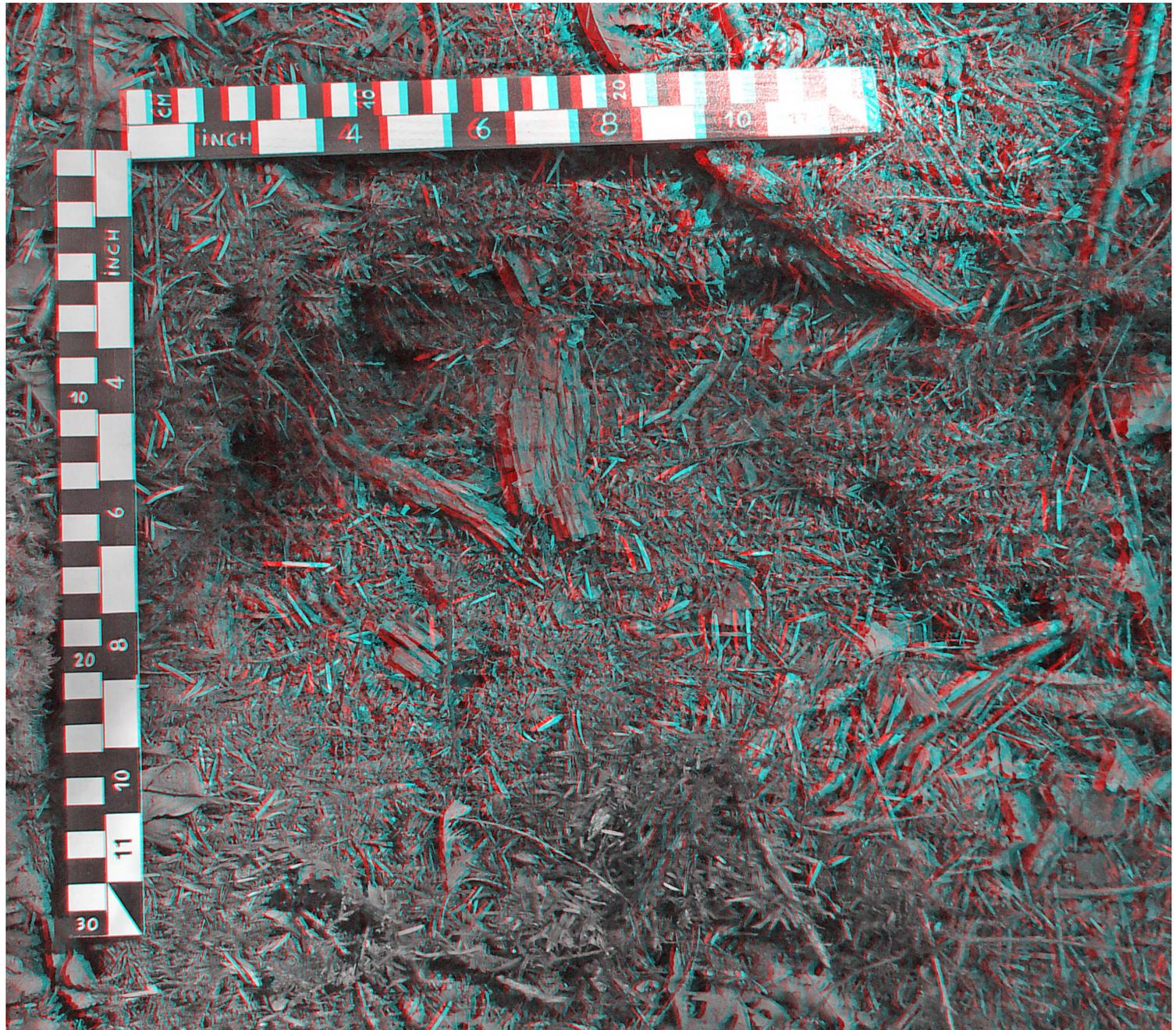




Photo 2D d'un détail du creux occasionné par une patte d'ours ou une main de primate.

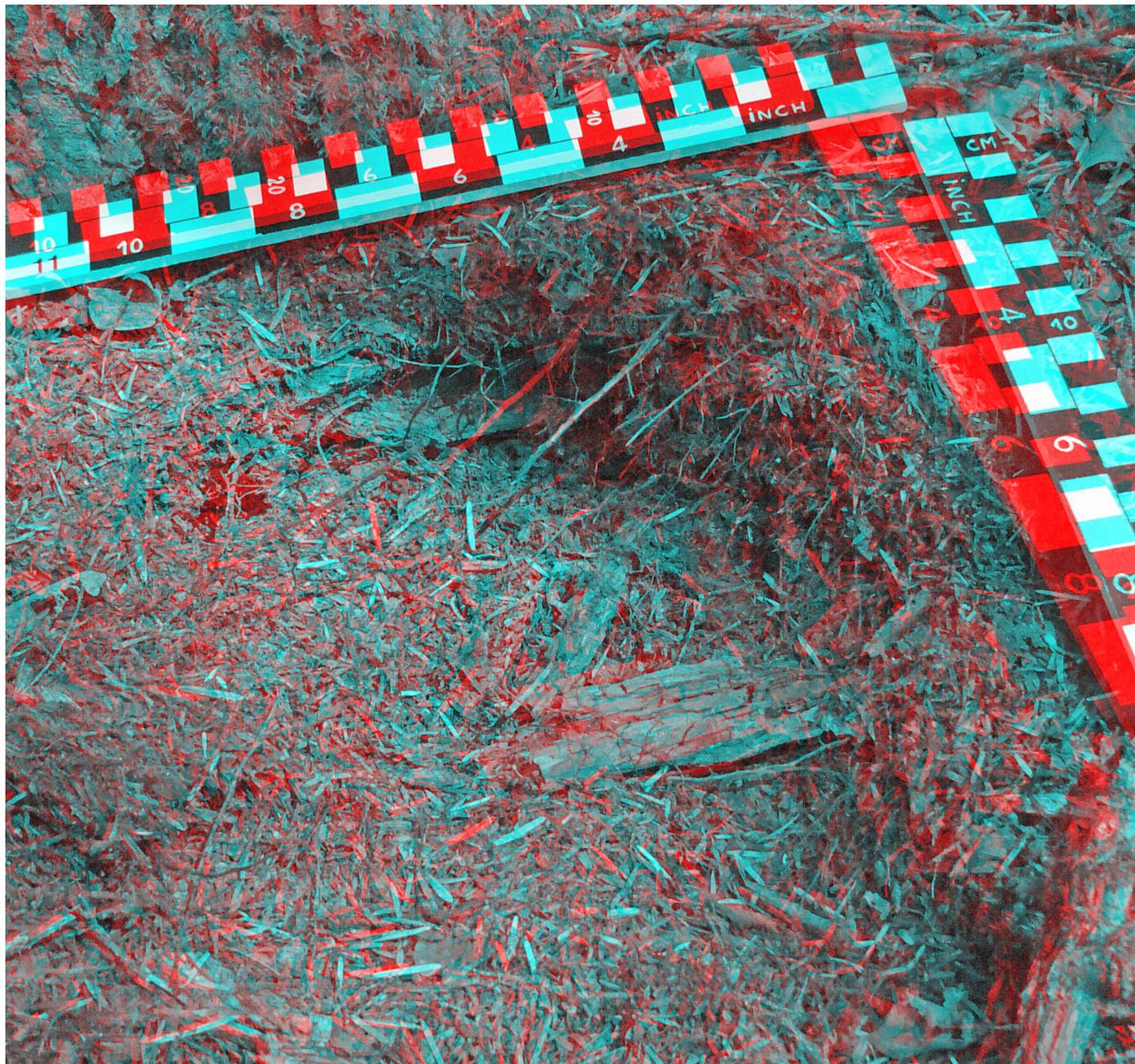


Photo 3D d'un détail du creux occasionné par une patte d'ours ou une main de primate.



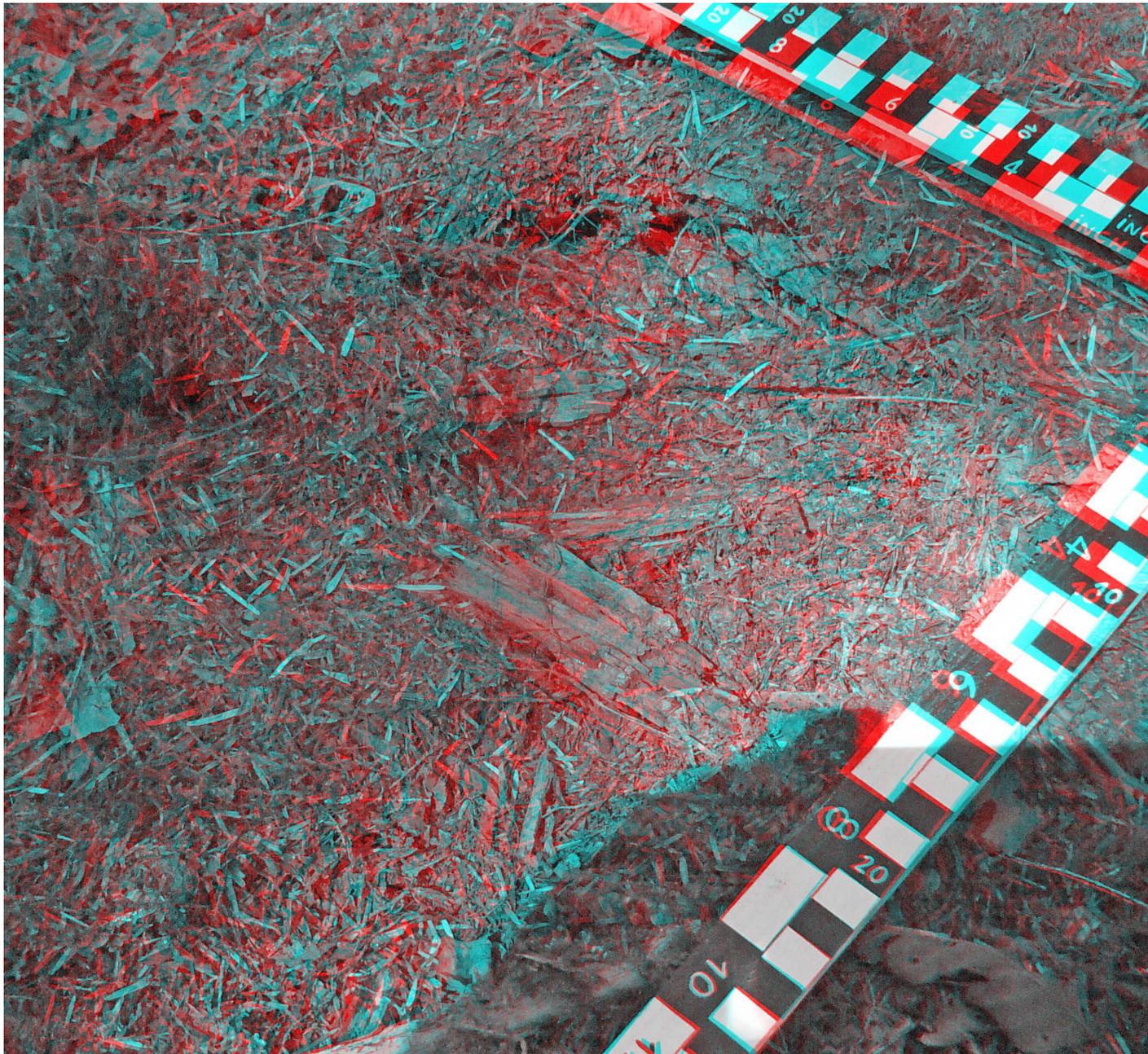
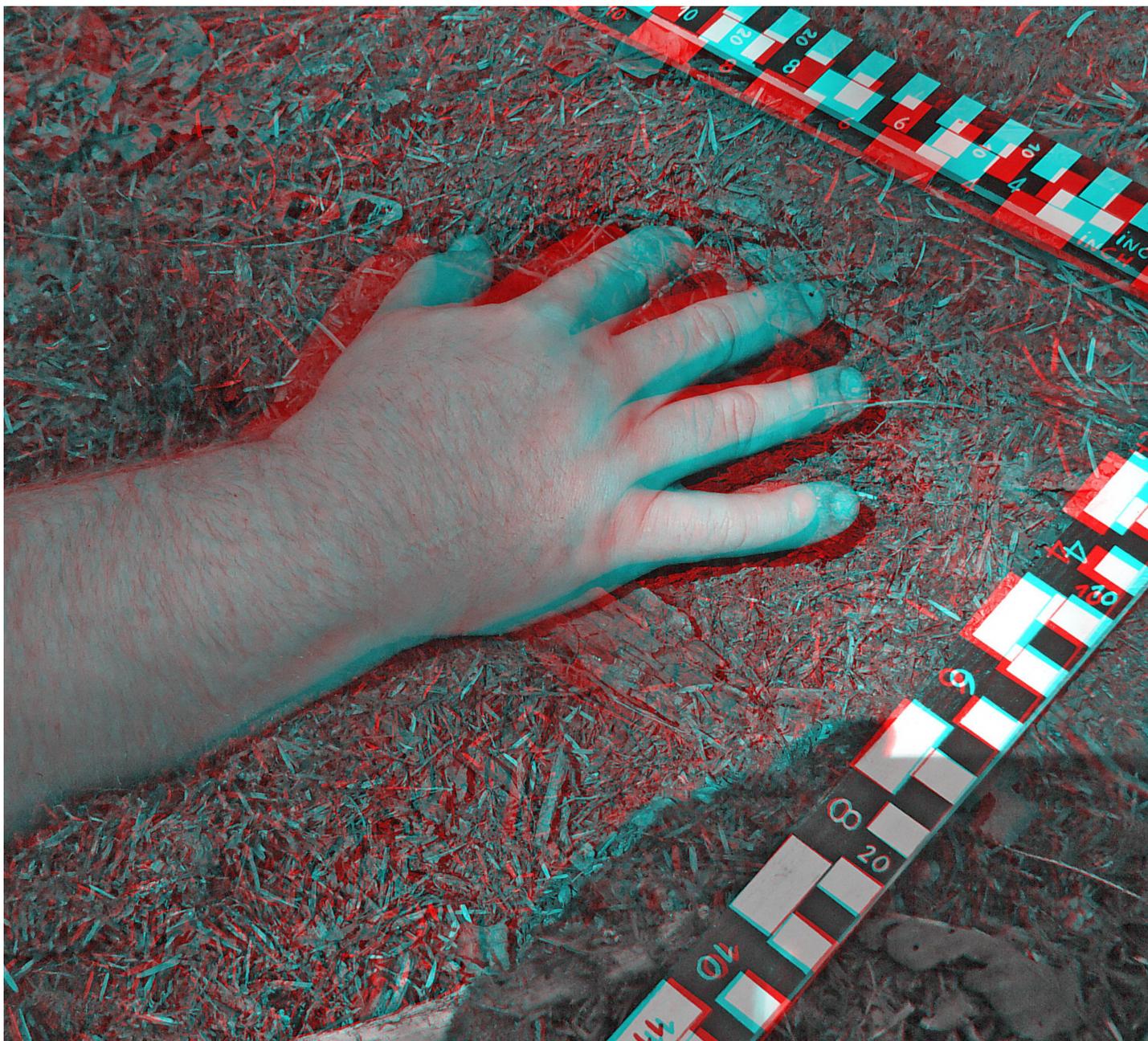


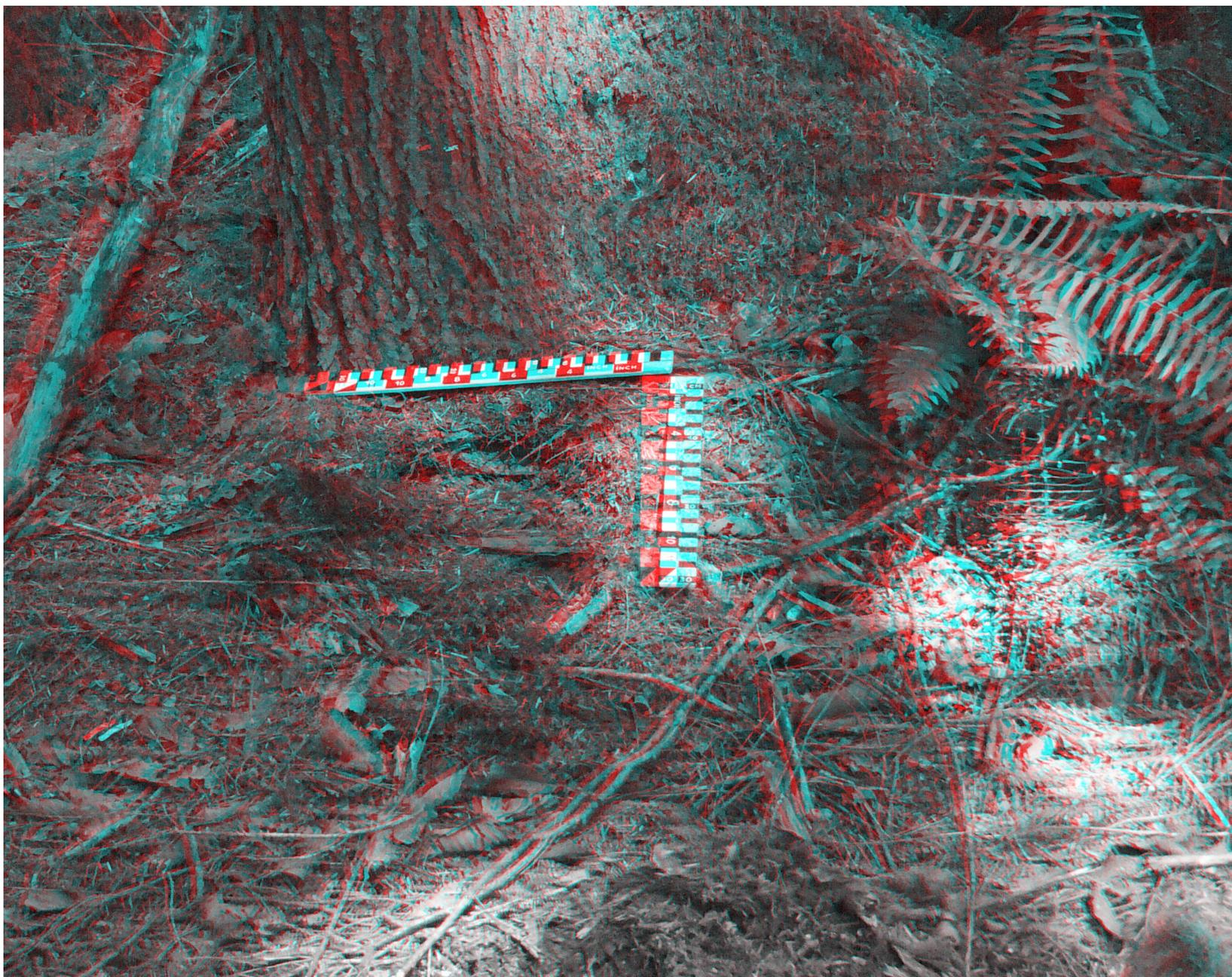
Photo 3D du creux occasionné par une patte d'ours ou une main de primate.





Robert met sa main dans le creux.





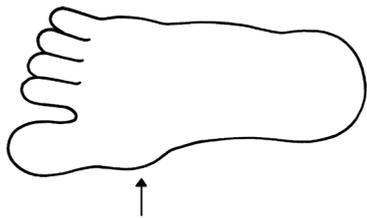
Vision globale en 3D du creux occasionné par une patte d'ours ou une main de primate.



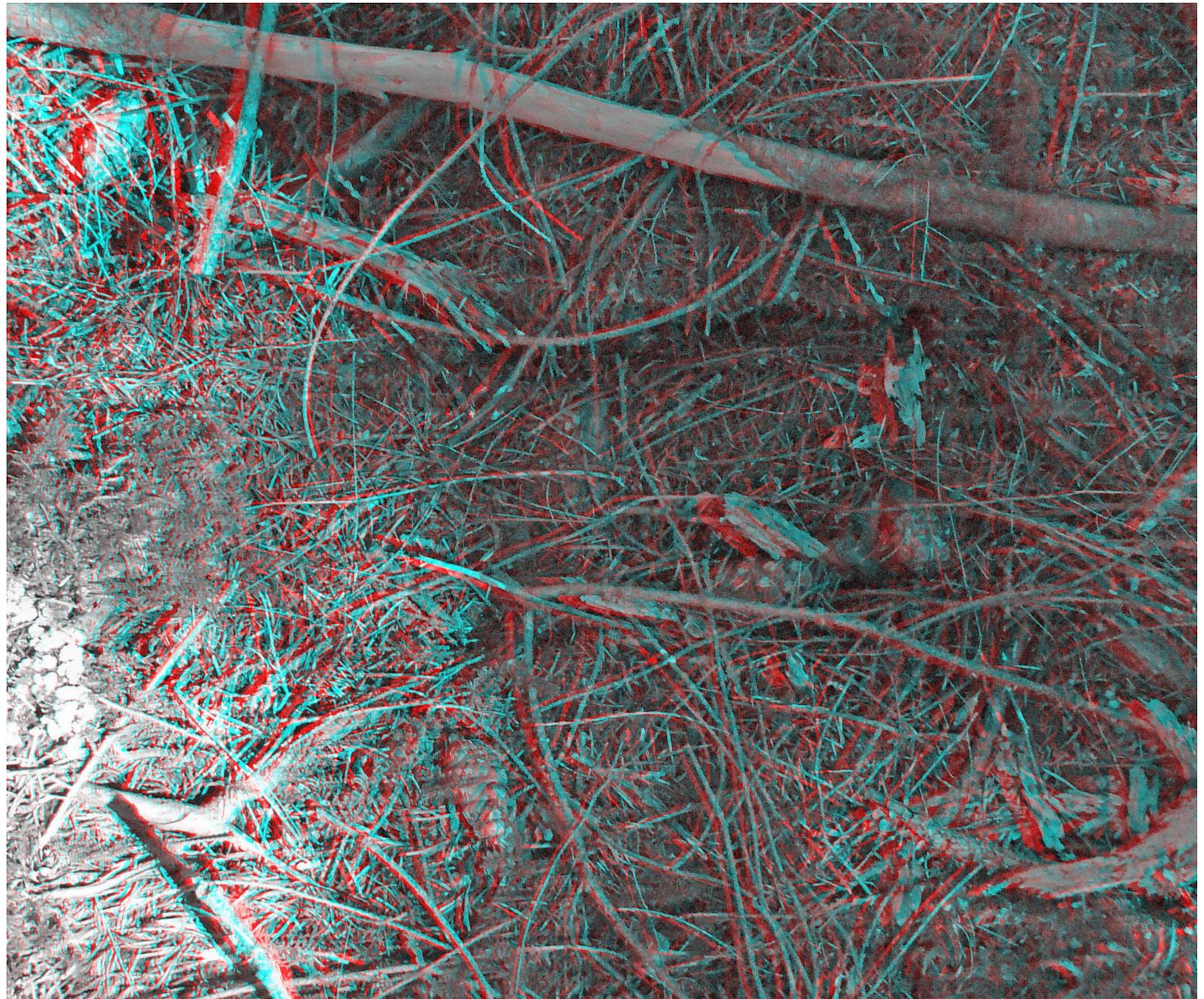
Empreinte 3 :

Cette empreinte était à quelques mètres de l'arbre cassé près du camp, qui fera l'objet d'un chapitre à part. Quand je l'ai photographiée, je n'avais pas mes réglettes. Revenant plus tard avec les réglettes, je n'ai jamais réussi à la retrouver. Les cônes au sol sont ceux du pin de Douglas, variant de 5 à 10 cm. S'ils mesurent 5 cm, l'empreinte mesurerait 34 cm. Pour 7 cm, elle ferait 47,5 cm. D'après mon souvenir, elle faisait environ 35 cm. Ce n'est qu'en la réexaminant à la maison que le pouce apparaît en bas à gauche, ainsi que la bosse correspondant à la tête du métatarse.

Voir la photo 2D et le tracé page suivante.



Tête du métatarse (comparaison avec l'homme)





Empreinte 3 en 2D : tout l'avant du pied est invisible : encore un exemple qui montre l'intérêt des photos 3D pour les empreintes.



Empreinte 3 en 3D avec le tracé d'un pied hypothétique : en pointillé les parties qui passeraient sous la mousse.

Empreinte 4 :

Cette deuxième empreinte a été trouvée le mercredi 10 août dans la vallée où nous avons entendu également un autre jour des coups. Pas loin de notre affût, aux coordonnées GPS : 49°33.013 N 123° 55.284 W. Longueur environ 30 cm.

Ci-dessous, trois interprétations de l'empreinte :

- Un pied de bigfoot d'environ 30 cm (12 pouces).
- Une chaussure pointure 50, (US : 16) (longueur 35 cm, 14 pouces).
- Une chaussure pointure 38, (US : 6,5) (longueur 26 cm, 10,4 pouces).

Page suivante, photo 3D de l'empreinte.



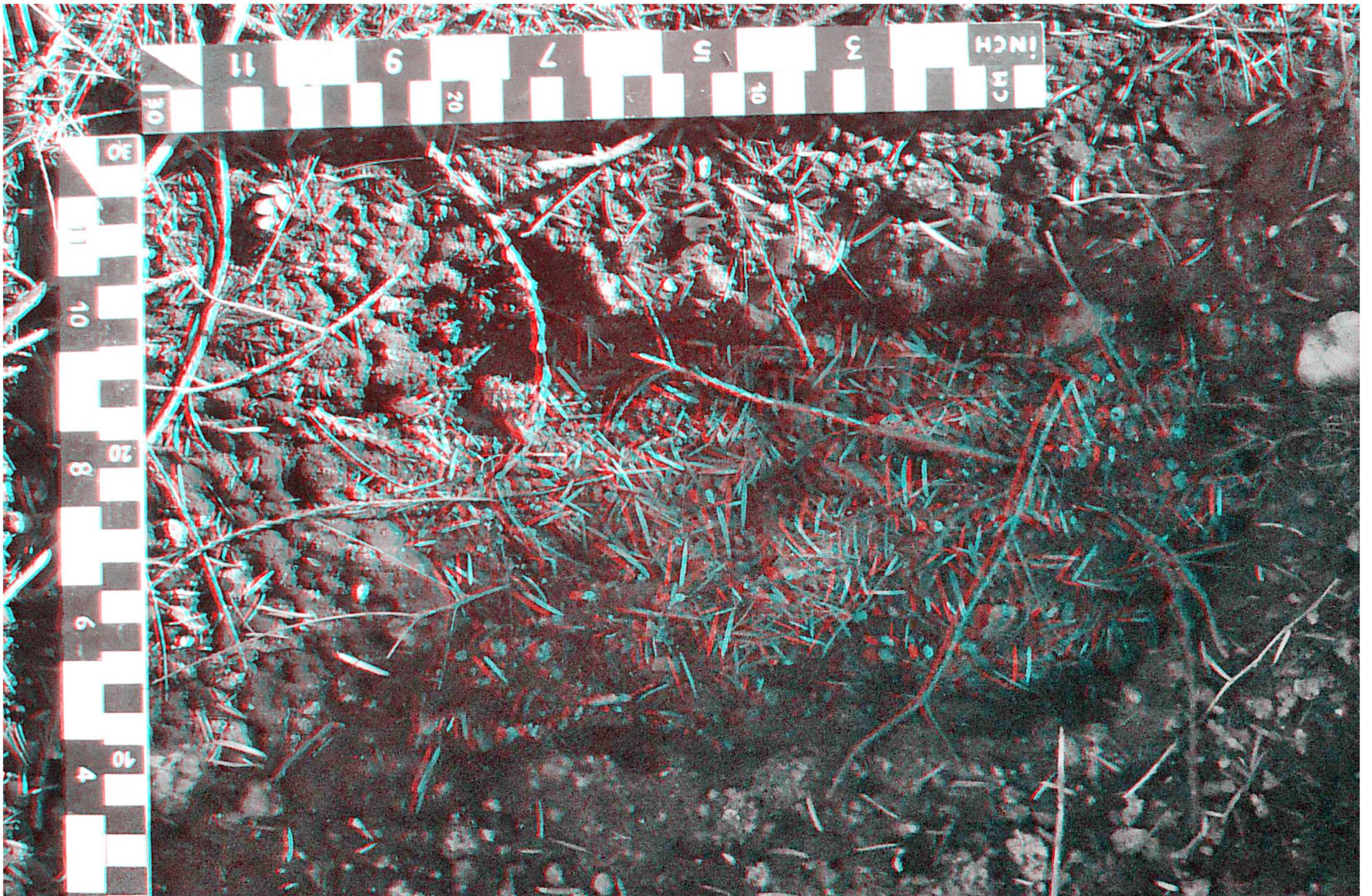


Photo 3D de l'empreinte 4.

Empreinte 5 :

Cette troisième empreinte a été trouvée sous la ligne à haute tension, côté nord (pas loin de la deuxième piste de 3 empreintes).

Bien que nous l'ayons plus ou moins négligée sur le terrain, le réexamen à la maison de cette empreinte permet de constater un certain nombre de caractéristiques assez convaincantes pour l'hypothèse d'un pied gauche de bigfoot :

- La courbe du talon est visible.
- L'empreinte est couverte de sable nu, comme si les plantes écrasées avaient fini par mourir à cet endroit. Ou le pied de l'individu sortant du marais proche était couvert de boue qui a séché.
- L'emplacement du pouce (en haut à gauche, voir photo 3D) correspond à un écrasement de l'herbe.
- Un dessin de pied gauche (voir pages suivantes) coïncide bien avec cette empreinte.
- En admettant la présence de ce pouce, le pied mesurerait 45 cm (18 pouces).

La vision de l'empreinte en petit est intéressante : le pied qui s'en dégage apparaît mieux :



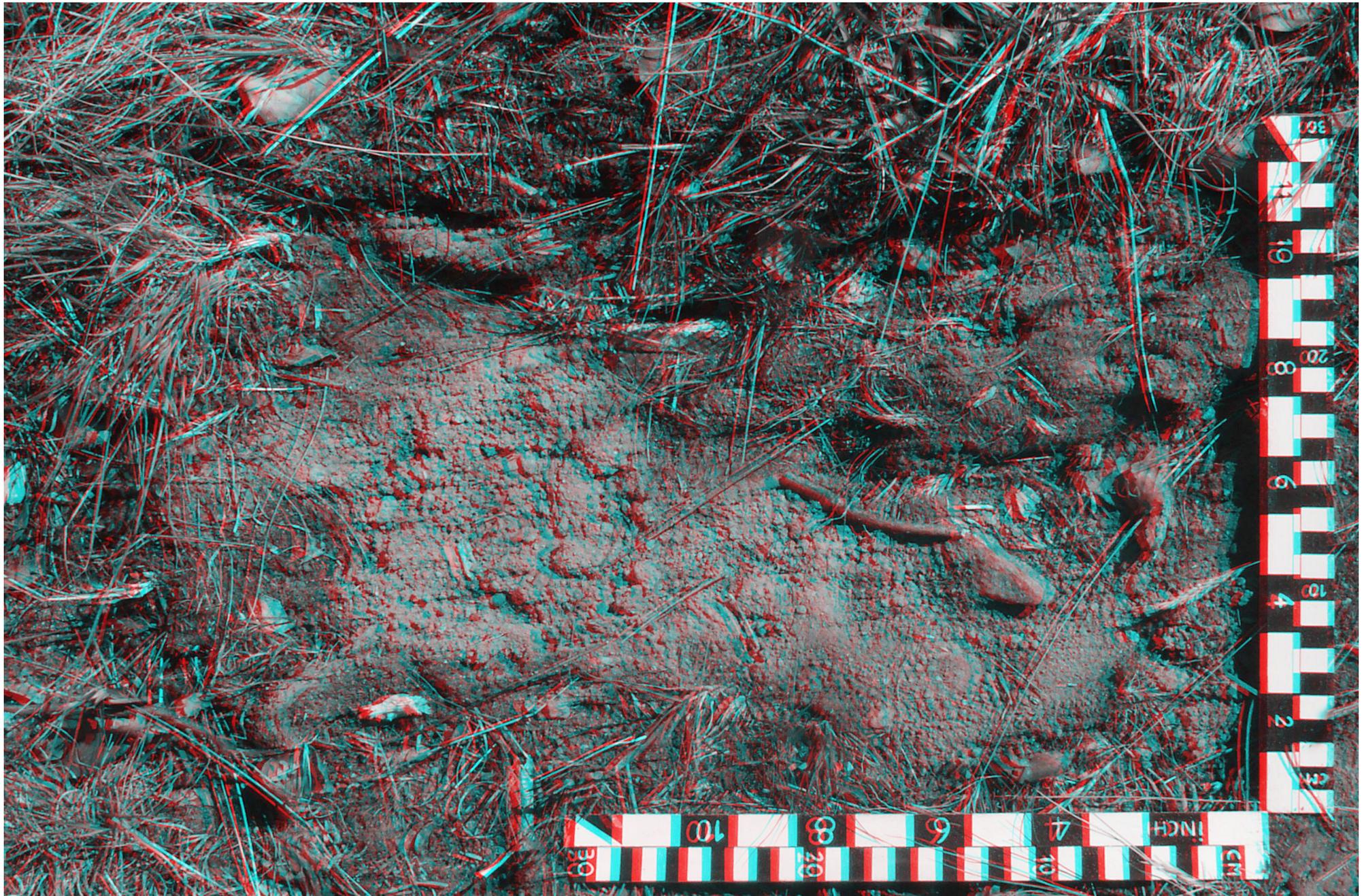
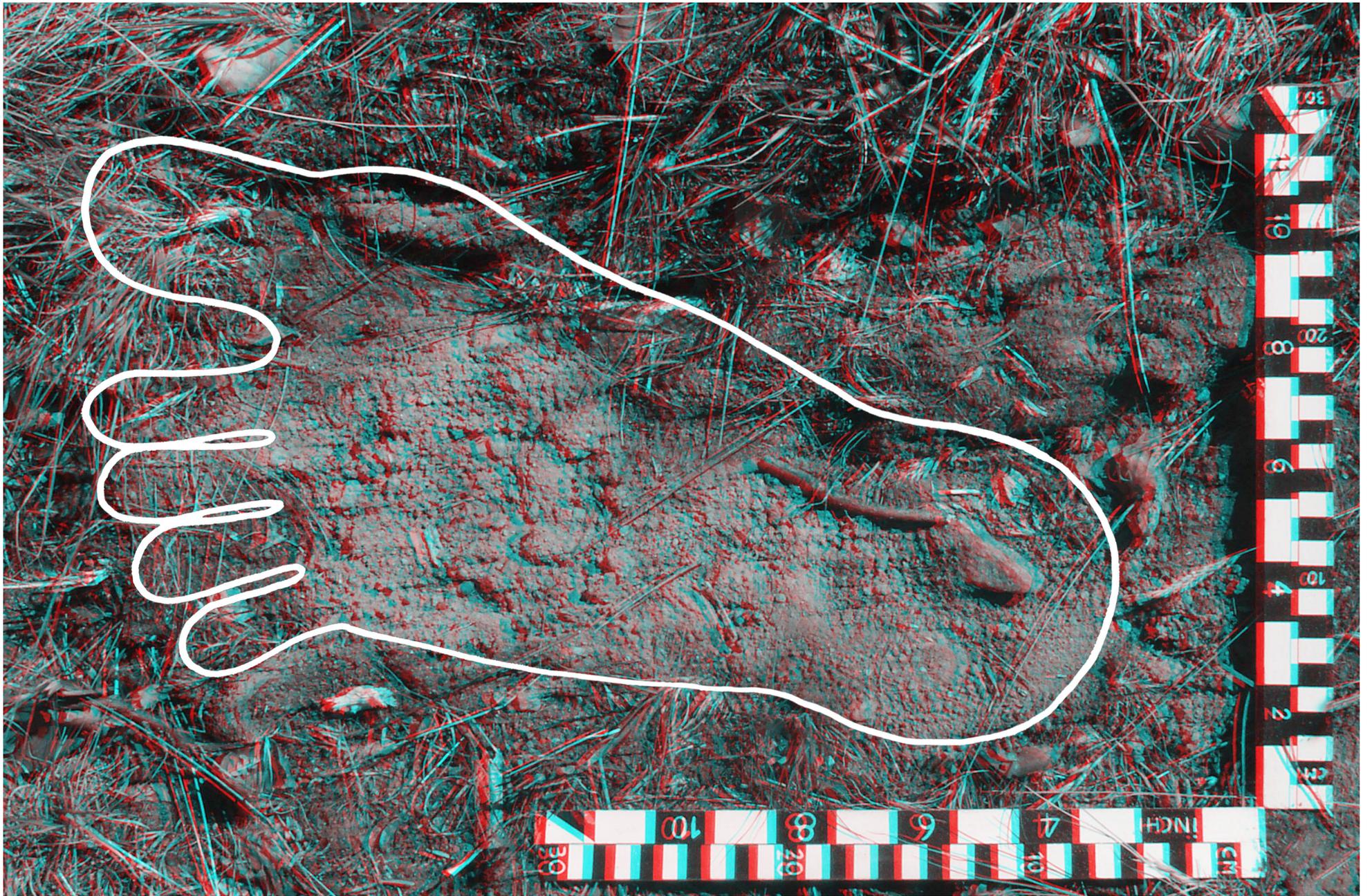
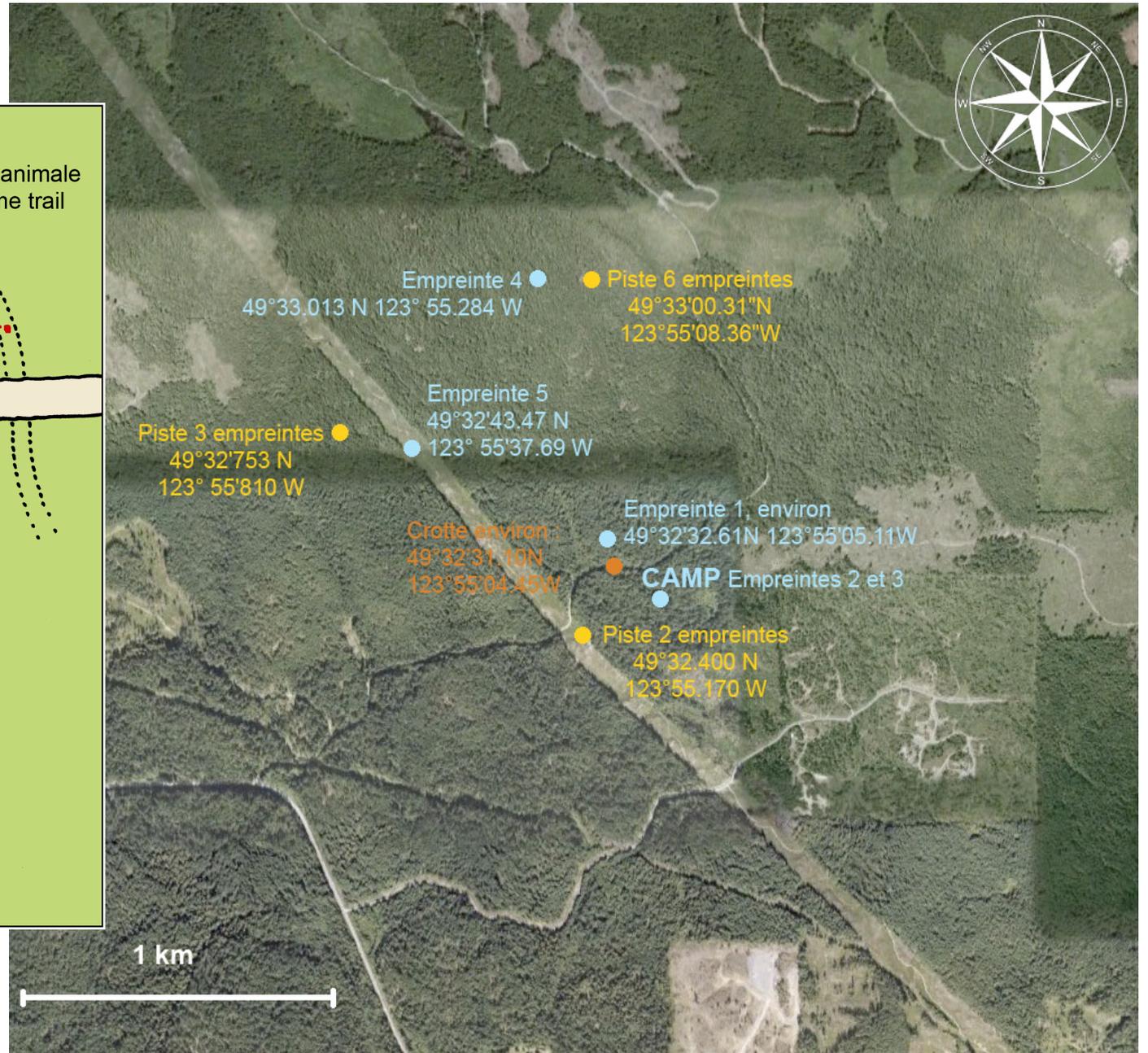
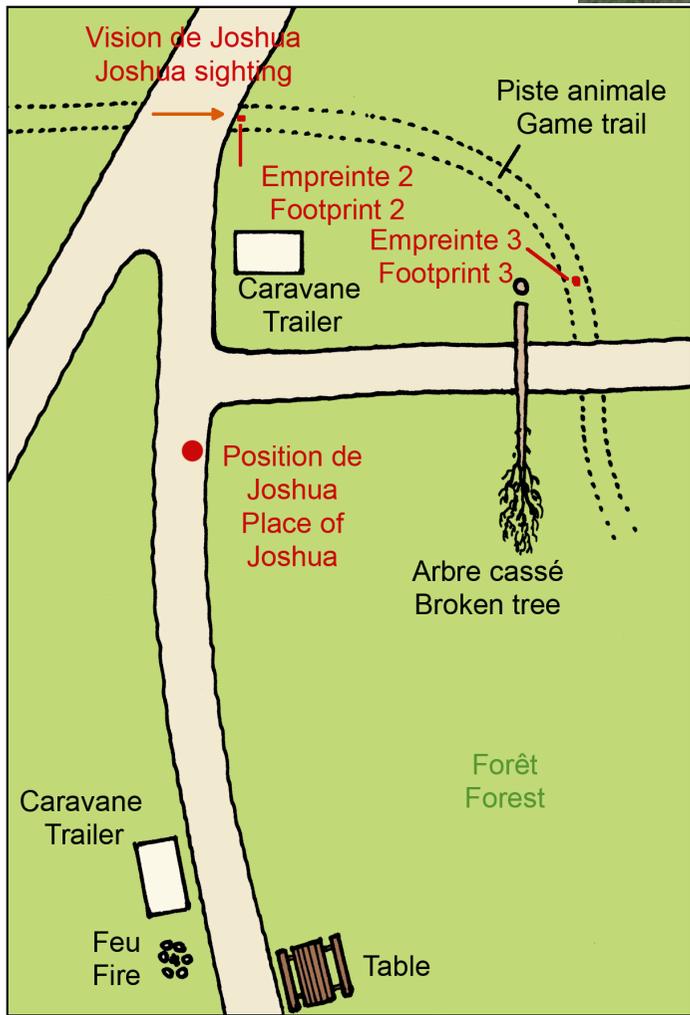


Photo 3D de l’empreinte 5. On peut noter l’herbe écrasée en haut à gauche de l’empreinte (emplacement d’un pouce).



Tracé d'un pied hypothétique.

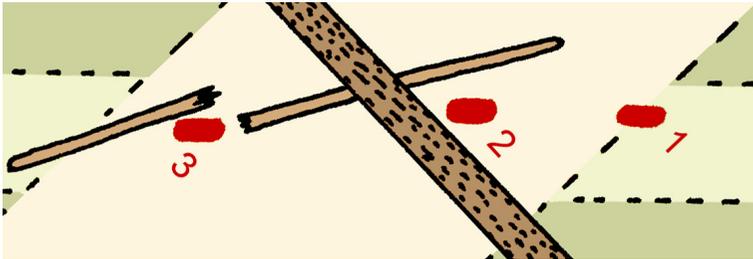
Localisation des pistes, des empreintes et des événements par rapport au camp.



Empreintes, conclusion :



La piste de 6 + 2 empreintes du petit marécage : vraisemblablement un wapiti.



La piste de 3 empreintes en travers du chemin : Wapiti ou bigfoot possible.



La piste de deux empreintes sous la ligne à haute tension : l'homme ne peut être exclu mais le bigfoot n'est pas improbable.



L'empreinte 1 : l'homme est possible, mais seulement pour une très grande pointure, donc le bigfoot est probable.



L'empreinte 2 : manque de netteté. Cela pourrait être une simple glissade d'un sabot de wapiti, bien qu'elle s'évase vers l'avant.



Empreinte 3 : la présence du pouce la rend assez convaincante.



L'empreinte 4 : empreinte étrange difficile à analyser.



L'empreinte 5 : trop grande pour une chaussure (45 cm, 18 pouces), le bigfoot semble probable.

2- L'excrément :

Un excrément a été trouvé sur le bord de la piste qui mène au camp. Cet excrément contenait des végétaux (tiges de quelques centimètres), des mollusques sans la coquille (ni entière ni cassée), et ce qui ressemblait à des algues de type varech. Il y avait également de petits vers blanc d'environ 4 mm de longs, vivants, de forme ovale avec les bouts pointus. Il n'y avait aucune graine de framboise. Évaluation du volume à un demi-litre ou plus. Odeur végétale. Pas de poils.

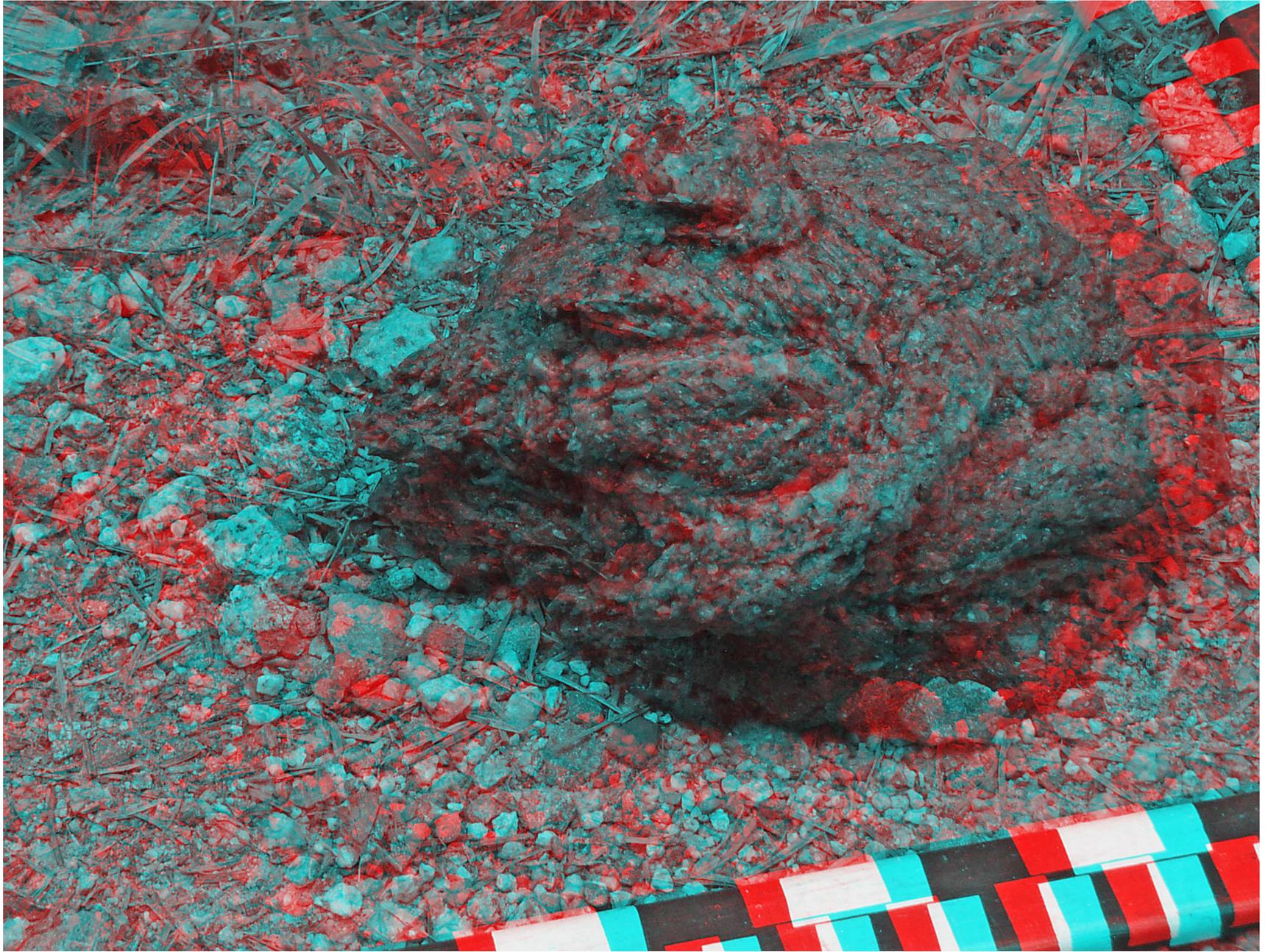
Les mollusques et les algues indiqueraient un animal ayant mangé dans la mer (située à environ 3 kilomètres). L'absence de graines de framboise pourrait écarter l'ours dont toutes les crottes trouvées jusqu'ici en étaient remplies.

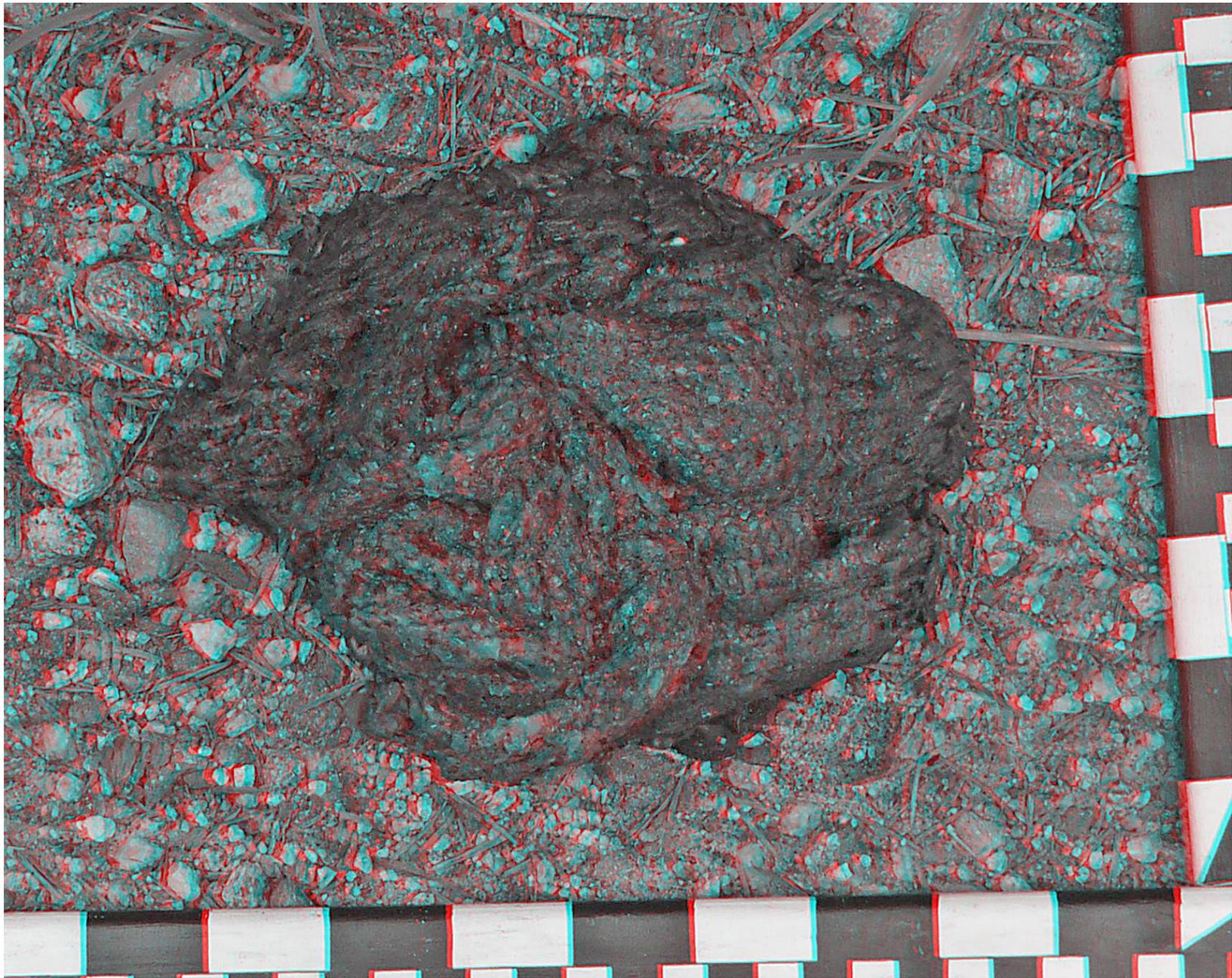
Malheureusement cet excrément n'a pas été transmis à un laboratoire.











3- L'arbre cassé :

Aux abords du camp, sur l'un des chemins qui mènent, un arbre était en travers. Robert nous a indiqué qu'il est tombé quatre jours avant notre arrivée, à 3 heures de l'après-midi, par temps calme. Tout le camping l'a entendu tomber. Il s'agissait d'un aulne rouge. L'arbre était déjà mort lorsque nous l'avons découvert, mais pas encore pourri. Le bois était très dur. La cassure était à environ 1 mètre de haut (3,3 pieds). La cassure était nette et ne comportait pas de fibres. Elle ne semble pas être une cassure progressive. Le diamètre du tronc à la cassure était de 26 cm (10,4 pouces). L'examen attentif de la forme du tronc et de la cassure montre que l'arbre penchait naturellement dans une direction à 110° de sa chute. Enfin, Robert est monté sur la partie du tronc qui traverse le chemin, sans casser le tronc, avec ses 150 kg actuels. Il a réussi à casser le tronc en sautant dessus.

La question se pose de savoir comment un arbre dur a pu se casser sans vent et tomber dans une direction improbable.

L'autre question est d'évaluer la force nécessaire pour casser un arbre de ce type. En effet, si on essaie de le faire se balancer, l'amplitude du balancement augmente avec la hauteur. Associé à l'amincissement du tronc vers le haut, un balancement aurait tendance à casser l'arbre plus haut, comme en témoignent ceux que le vent a brisé spontanément, et qui étaient tous rompus plus haut. Le témoignage de Robert indique qu'il n'y avait pas de vent. Durant la presque totalité de notre séjour le vent a été quasiment nul.

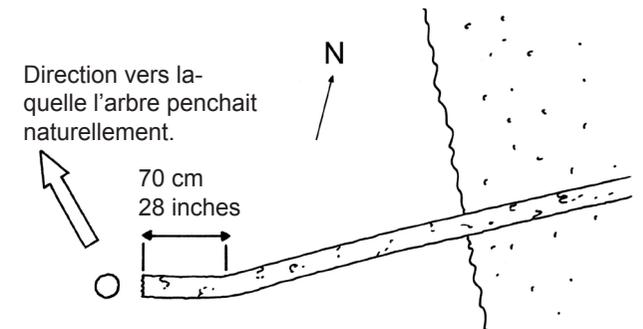
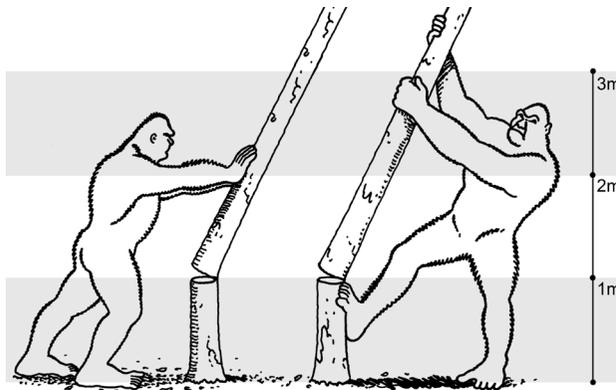




En sautant sur le tronc, Robert a augmenté son poids d'une accélération. Évaluons son impact à 200 kg. Il a sauté au milieu d'un tronc posé sur les bords d'un chemin large de 4 mètres, et cassé l'arbre au milieu. Il faut donc 200 kg avec un bras de levier de 2 mètres pour casser l'arbre, pour un diamètre de 21 cm. Si l'on suppose qu'un bigfoot a poussé l'arbre, on peut imaginer qu'il a appuyé à 2 mètres de hauteur, ce qui diminue par deux le bras de levier, la cassure étant à un mètre. Il faut donc appuyer avec une force double de 400 kg. A laquelle il faut ajouter le diamètre plus important de 26 cm. On peut donc supposer qu'il aura fallu 450 kg de pression pour casser l'arbre. On peut aussi concevoir une position permettant à un bigfoot de tirer l'arbre en accrochant ses mains à 3 mètres de haut, ce qui réduirait la force nécessaire à environ 225 kilos (voir schémas).



La chute de cet arbre en travers du chemin, que l'on pourrait interpréter comme un signe, n'a en tout cas pas d'explication naturelle satisfaisante. On peut ajouter qu'une piste animale passe à 4 mètres de cet arbre, sur laquelle ont été trouvées l'empreinte 3 près de l'arbre, et l'empreinte 2 plus loin.



4- Les rameaux de myrtilles rouges :

Jeudi 4 août, nous partons explorer une zone plus à l'est, en suivant un chemin qui mène jusqu'à la mer, à l'est du lac «no name». Au retour, nous trouvons sur le bord du chemin un bouquet composé de trois branches de myrtilles rouges, entièrement garni de fruits. Aucun n'a été mangé. Ce n'est pas le cas sur la photo, car nous en avons mangé un certain nombre avant de le reposer pour le photographier. Les trois rameaux étant parfaitement au même niveau, ils ont été arrachés ensemble. Ce dépôt sur le sol est-il l'oubli d'un humain (les gens ne se déplacent qu'en voiture ou à VTT dans cette région, je n'ai jamais vu de marcheurs) ?

L'autre hypothèse serait une offrande de la part d'un bigfoot facétieux. Cette hypothèse suppose d'attribuer à ce primate une intelligence supérieure à celle d'un gorille, mais nous ne savons rien du bigfoot.

En continuant notre route, nous trouvons, à l'embranchement de la piste menant vers le lac no name, soit à un peu moins de 4 kilomètres (un peu plus de 2 miles) du premier bouquet de myrtilles rouges, un étalage de bouquets de myrtilles rouges,

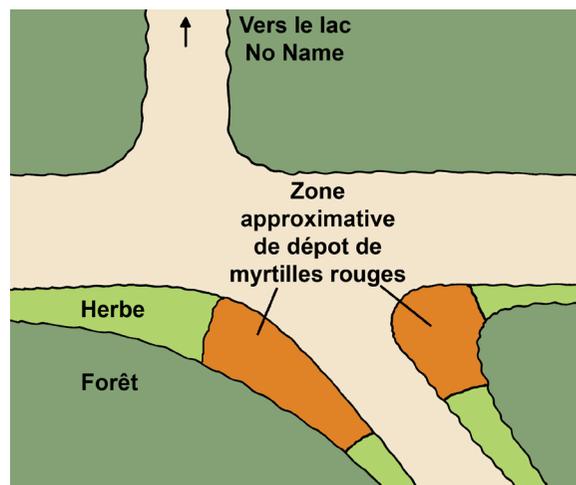
dans l'herbe, qui étaient cette fois-ci mangées à peu près à moitié. Ces bouquets bordaient une partie du carrefour sur plusieurs mètres. Certains avaient même été jetés dans les fourrés de la forêt avoisinante. L'herbe était manifestement foulée.

A noter : dans les deux cas, pas de buissons de myrtilles rouges à proximité. Ces bouquets ont été déplacés sur plusieurs centaines de mètres au moins.

Cette découverte se situait à l'endroit exact où nous nous étions donnés rendez-vous.

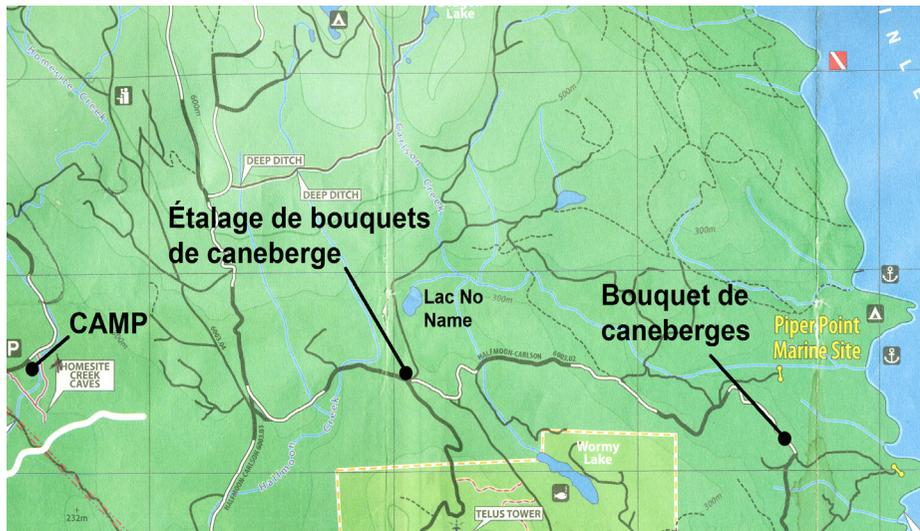
Robert nous informe que les indiens enlèvent les fruits de myrtilles rouges en frappant les bouquets sur des couvertures. S'il s'agissait d'indiens en ayant cueilli, et battu dans leur voiture, pourquoi auraient-ils étalé le reste de cette manière, en laissant au moins la moitié des fruits ?

L'autre hypothèse est celle d'une famille de bigfoots s'étant réunis sur l'herbe pour manger les fruits de leur récolte, les rameaux ayant été arrachés dans la forêt ou plus loin sur le bord des pistes, puis ont été surpris par notre arrivée, et ont lâché leur rameaux pour s'enfoncer dans la forêt.



Emplacement du deuxième dépôt.

Premier bouquet de myrtilles rouges.



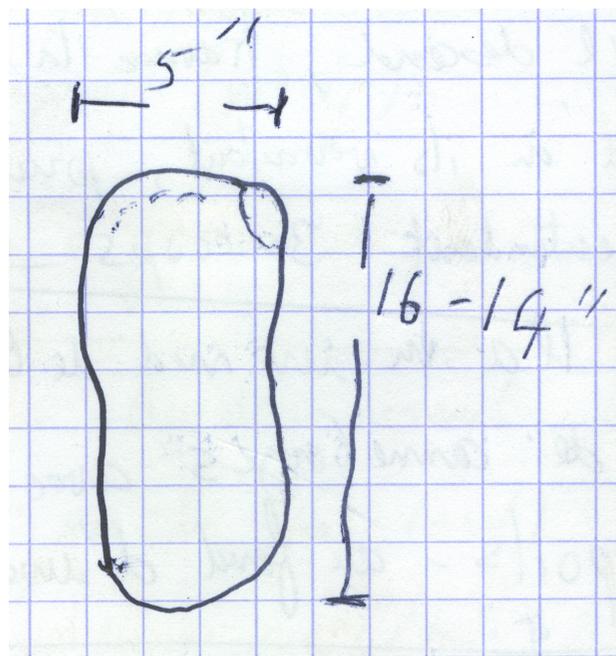
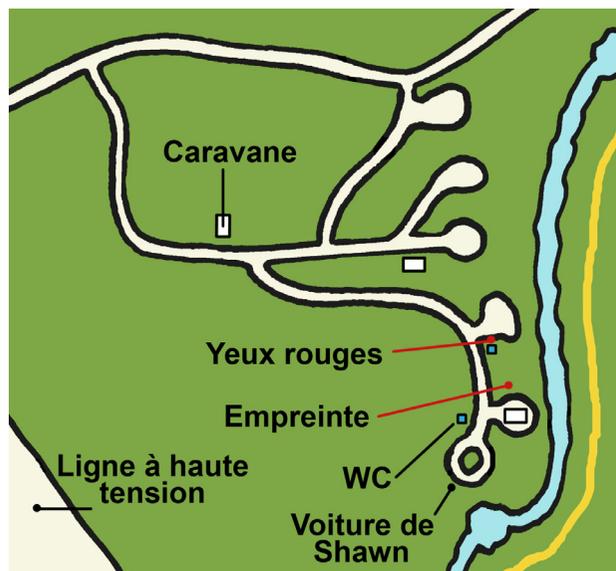
Deuxième dépôt.

5- Les témoignages :

• Le témoignage de Shawn Bowen, qui résidait au camp avant et en même temps que nous : une nuit avant notre arrivée, alors qu'il se déplaçait dans le camp en s'éclairant avec un briquet, il a vu deux lueurs rouges à côté de la cabine de WC du milieu du camp, qui bougeaient. Elles étaient à environ 2,10 mètres de haut, et leur écartement supérieur aux yeux d'un homme. Il a montré avec ses doigts un écart d'environ 20 cm, ce qui est peut-être exagéré.



Position des yeux vus par Shawn Bowen.



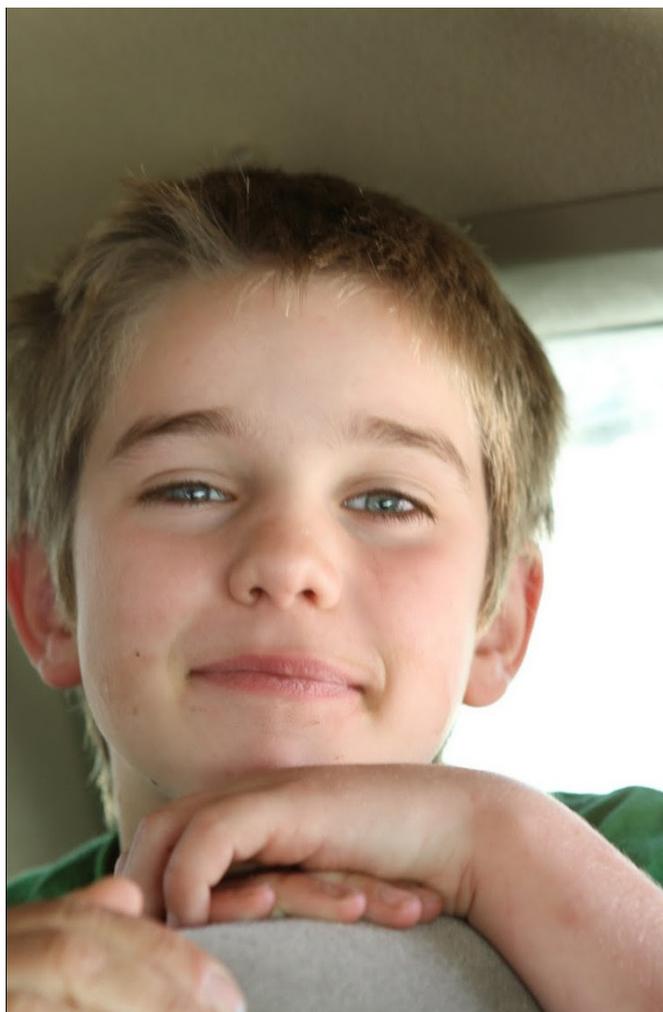
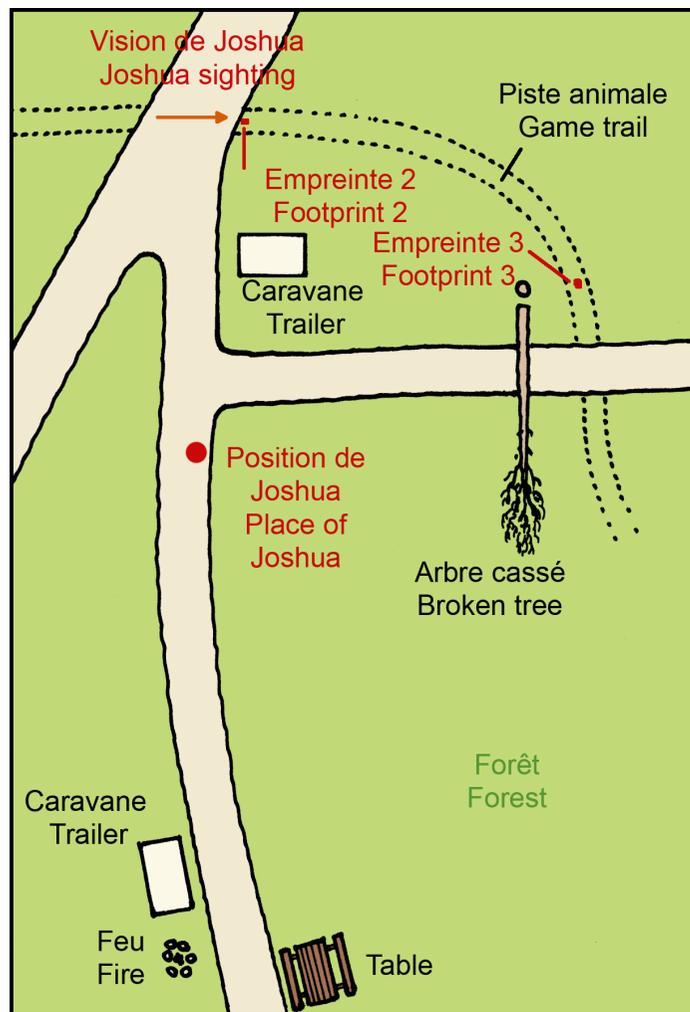
Environ 12,5 x 37,5 cm

Puis il a entendu la nuit tourner autour de la caravane près de sa voiture (dans laquelle il dort), la dernière caravane située au bas du camp. Robert et lui ont trouvé le lendemain une empreinte dans la mousse, qu'ils n'ont pas photographiée. Il en a fait un croquis, a déclaré que les orteils étaient visibles et que lui ne laissait pas de trace dans la mousse.



L'interview de Shawn par Florent, Léo et Jean.

- Le témoignage de Joshua : samedi 30 juillet au soir, vers 21 heures, Joshua (10 ans), a vu une silhouette noire haute de 7 à 8 pieds (2,10 à 2,40 m) courir en traversant le chemin derrière la caravane. Il a pris peur et a rejoint sa famille en courant. On peut noter que cette vision coïncide avec la piste animale sur laquelle deux empreinte possibles ont été trouvées, et passant près de l'arbre cassé.



Pour finir, un campeur résidant au camp a vu en avril, en attendant le retour de Thomas (12 ans), quelqu'un de sa taille, mais qui n'était pas lui, qui lui a semblé habillé en noir, marcher dans le camp et allant vers la forêt.

6- Le chien :

Mercredi 27 juillet, peu de temps après que tout le monde soit couché, le chien pousse un jappement sonore. Debbie pense qu'il a reçu un objet, peut-être une balle en plastique rose, qui avait déjà disparue puis avait été retrouvée, et qui semble être la convoitise de mystérieux visiteurs. Toujours est-il que le chien, selon Robert a boîté pendant trois jours. Je l'ai vu boîter quelques jours plus tard.

7 - Le camp dévasté :

Deux soirs de suite, après l'absence de tous et du chien, nous avons retrouvé le camp dévasté : sac-poubelles éventrés, canettes jetées au sol, trois pains disparus sans miettes. Un piège optique a pu photographier pour le deuxième soir un corbeau. Le sucre n'ayant pas été touché, on peut exclure un ours. La seule énigme reste les trois pains volés sans miette. Grégory Beaussart a vu au Japon un corbeau emporter dans les airs à l'aide de ses pattes un sac de courses posé sur un vélo. Je pense que c'est l'explication : j'ignorais que les corbeaux utilisaient leurs pattes comme les rapaces.



Le camp dévasté.

6- Les sons :

Grâce à Jean Collot, nous avons pu ramener des enregistrements de cette expédition. Nous notons deux registres : des cris et des coups.

a- les cris :

1- le jeudi 28 juillet :

Au troisième jour de notre séjour, nous étions tous, accompagnés de Robert, sur le chemin qui longe dans la forêt la ligne à haute tension, sur sa partie nord-ouest, en direction de retour vers le camp. Du matin jusqu'en fin d'après-midi, des ouvriers ont tronçonné les buissons sous la ligne à haute tension. Ils avaient fini quand nous revenions, vers 17 heures. A ce moment, un premier cri montant, de type «whoop !» se fit entendre, avec un timbre assez doux et humain, auquel Robert répondit en l'imitant. Quelques secondes plus tard un second se produit, Robert l'imité, puis un troisième, que Robert imite, puis un quatrième très rapproché de celui de Robert. Toute la séquence a pu être enregistrée, en dehors du premier cri. Ils provenaient d'à peu près en face de nous. Voir les trois fichiers son «Sasquatch call 1» «Sasquatch call 2» et «Sasquatch call 3».

Ce type de son montant est traditionnellement attribué au bigfoot par les chercheurs de bigfoot. Toutefois, nous ne pouvons pour le moment éta-

blir que le fait qu'il s'agit de cris non-identifiés. L'un des ouvriers travaillant sous la ligne à haute tension est venu au camp le soir : pendant qu'il travaillait, il a entendu des cris malgré son casque de protection contre le bruit, et a vu des arbres secoués.

J'ai fait une liste de 224 espèces d'oiseaux pouvant séjourner dans cette région en été, accidentels compris, et j'ai écouté leurs cris et chants sur des sites d'ornithologie. Les oiseaux ayant des cris montant sont exceptionnels :

- Le canard carolin, espèce exotique présent dans les jardins publics (cri montant rare).
- L'épervier brun (sharp-shinned hawk), dont le cri est très aigu.
- La mouette de Caroline (*Porzana carolina*).
- Le courlis à long bec (long-billed curlew).
- La tourterelle triste (son montant au début suivi de trois «ouh»).
- Éventuellement le mésangeai (grey jay).
- Le bruant à couronne blanche (white crowned sparrow), un petit oiseau qui ne peut produire des cris puissants mais a une note montante.
- Le vacher à tête brune (brown-headed cowbird), dont le sifflement montant est aigu.
- La chouette tachetée (spotted owl) : petit cri aigu montant et grinçant.
- La chouette rayée (barred owl) : cri montant mais plus aigu, plus long et timbre différent.

Aucun de ces cris ne ressemble à l'enregistre-

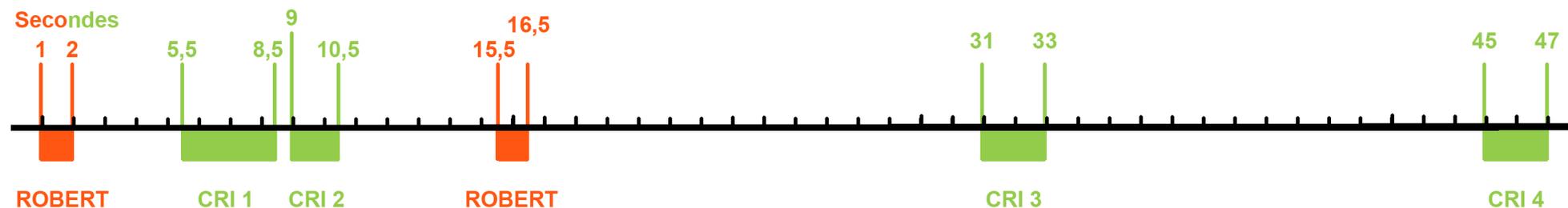
ment. La seule piste sérieuse pour un oiseau reste la chouette rayée. En effet, elle est omniprésente dans la région, c'est elle que l'on entend toutes les nuits, elle peut chanter le jour et a un répertoire très varié. Pour le moment je n'ai trouvé que des enregistrements présentant un timbre différent, plus aigu et grinçant, des cris plus longs que ceux enregistrés.

2- le samedi 6 août :

Affût en soirée en hauteur loin du camp. La nuit tombe. Un cri est entendu, de type «who...who...who», modulé. Robert répond en l'imitant. Suivent deux cris 4 secondes plus tard, puis Robert crie à nouveau, et deux cris se font encore entendre, mais respectivement 15 et 30 secondes plus tard.

Le premier son n'a pas été enregistré, mais le reste l'a été. Si l'on nomme les quatre sons enregistrés 1, 2, 3 et 4, le son 1 est manifestement un écho du cri de Robert. Mais pas les autres, qui sont différents, à commencer par le 2 qui est plus aigu, et le 4 qui est plus fort que le 3.

J'ai retrouvé le seul enregistrement que j'avais pu faire en 2008 d'un long cri de 7 secondes, qui se terminait par le même type de modulations (fichier «bigfoot 2008 amplifié»). Celles-ci sont un peu difficiles à entendre sur le fichier qu'il faut réécouter plusieurs fois. Aucun enregistrement de chouette parmi ceux que j'ai pu entendre ne s'en rapprochent. Voir ci-dessous le schéma de la suite de ces cris.



A noter : deux fois encore un cri du même type que ceux de jeudi 28 juillet ont été entendus (whoop montant) : une fois à 9h45, le lendemain, depuis la table du petit déjeuner, direction sud-ouest donc provenant peut-être du même endroit que la veille. Même cri le lundi 1er août entendu depuis le camp à 13h30, venant par contre de nos tentes.

3- L'affût du vendredi 12 août soir :

Dans la forêt de grand sequoïas au sud-est du camp, qui est un parc aménagé de tables de camping, nous avons passé le début de la nuit en deux équipes séparées d'une cinquantaine de mètres. Jean Collot a enregistré trois cris consécutifs rappelant un mélange de rugissement et d'aboiement. A chercher entre les cervidés, le cougar et un chien ? Fichier «Affut Big Fir Cris.mp3». Ci-contre le même endroit, photographié de jour.

Par ailleurs, j'ai entendu depuis cet endroit, en direction de la forêt qui est derrière le banc, 5 petits coups métalliques.

4- Miaulements :

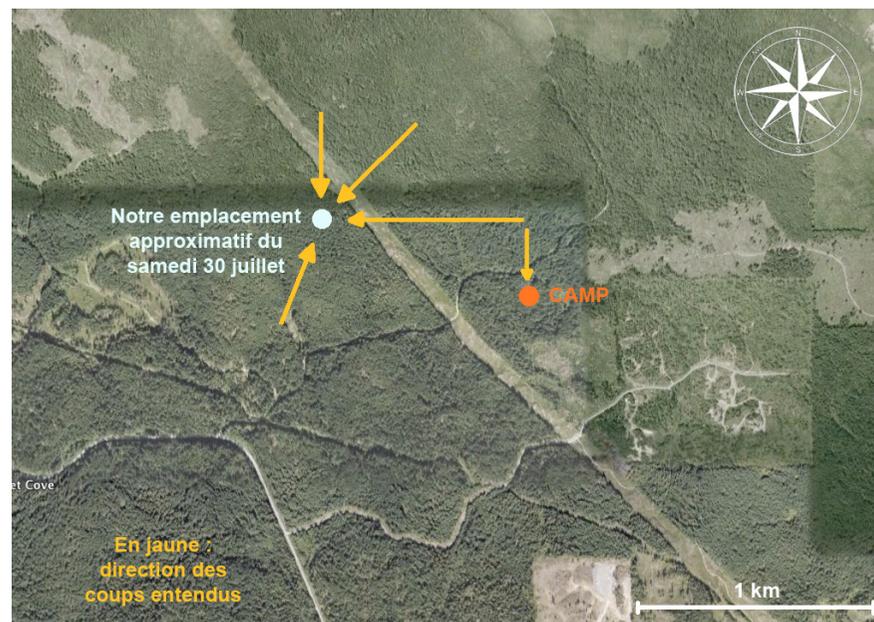
Mardi 2 août, Florent et Philippe entendent depuis les tentes en direction du camp des sortes de miaulements modulés. Shawn qui était dans la partie basse du camp n'a rien entendu. A la suite de ça, le chien aboie brusquement, il était effrayé, et se met à aboyer en nous voyant.

b- Les coups :

Plusieurs coups ont été entendus durant ce séjour.

Samedi 30 juillet : lors de notre sortie de l'autre côté de la ligne à haute tension (vers l'ouest par rapport au camp) , nous avons entendus :

- A 16h05 un coup sec type branche cassée depuis le Nord.
- Puis 3 coups forts et lointains depuis l'est, puis un quatrième plus faible.
- Puis un cinquième vers le nord-est.
- Après un petit affût, à 17h15, encore un coup lointain depuis l'est-SE.
- A notre retour, Robert nous déclare avoir entendu un coup très fort depuis le camp depuis le nord, vers 15h30.



Lundi 1er août :

Nous sommes l'après-midi au point GPS : 49°32.812N 123°55.291W. A 17h40, trois coups se font entendre :

- un depuis l'ouest.
 - puis deux depuis le nord-est.
- Des coups forts et nets, avec un léger écho.
- 17h55, un autre, puis 30 secondes après un autre, toujours aussi forts.
 - 18h07 : un autre toujours aussi fort mais depuis le nord-NO.
 - Puis un plus lointain depuis le nord-ouest 30 secondes après.
- En tout, 7 coups sur environ une demi-heure.

A noter, nous avons vu une

demi-heure ou une heure avant un pick-up monter dans la direction d'où nous avons entendu les coups. Il suivait la piste.

Vendredi 5 août au lac No name :

Nous étions face au sud, entre 19 et 22 heures : nous entendons des coups divers de directions variées, dont des coups doubles. Les coups doubles proviennent de castors qui plongent en frappant l'eau de leur queue plate : la queue plus le plongeon. Tous les coups simples en provenance du lac doivent être éliminés car ils peuvent provenir aussi de coups de queue de castors sur l'eau. Il reste quatre coups entendus ne provenant pas du lac :

- Un coup clair du nord-est (le lac est vers le sud-SE).
- Deux coups en provenance du sud-ouest.
- Un coup métallique en provenance de la voiture qui était garée vers l'ouest.

Lundi 8 août :

Pendant que Léon et Philippe faisaient les courses avec Debbie, les autres restés au camp entendent à 20 heures venant du sud-ouest (de la ligne à haute tension), un coup fort (identique à ceux entendus dans la vallée le lundi 1er août), puis des cris de wapitis.

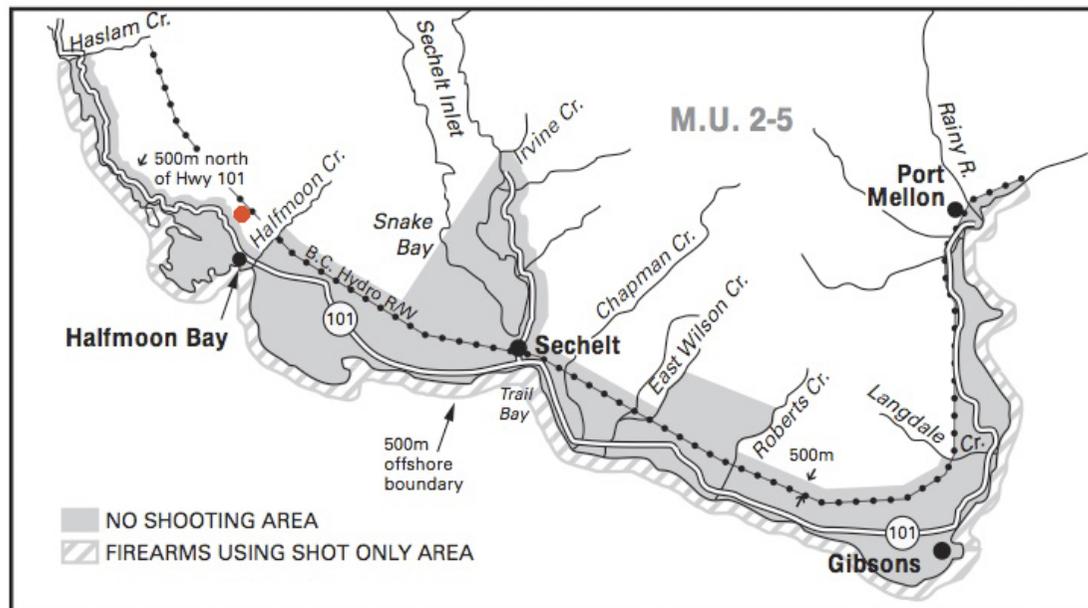
Mardi 16 août :

Seuls Florent et Jean sont encore présents. Ils font un affût sous la ligne à haute tension, vers 21 heures (plus tôt que d'habitude), côté sud-est. Vers 21h30, pendant un quart d'heure, une série de coups dont un très fort et dans des directions différentes surtout en provenance d'une zone située entre le camp et la ligne, se font entendre :

environ 15 coups léger à fort, et un très violent. Le coup très violent semblait provenir de la direction de la Stephen road (sud ou sud-est). Il était entouré d'abolement de chiens lointains. La principale question est de savoir si ce coup très violent peut être un coup de fusil. Il était environ **21h40**. A Vancouver, le 16 août, le coucher du soleil est à **20h27**. Il faisait donc presque nuit.

La question de la chasse dans cette région :

Renseignements pris sur le site www.env.gov.bc.ca/fw/wildlife/hunting/news, à cette époque de l'année seule la chasse au **lièvre** est ouverte, à partir du 1er août (jusqu'au 30 avril). Le point rouge sur la carte indique d'où ce coup a pu provenir. Il serait à la limite de la zone de chasse autorisée.

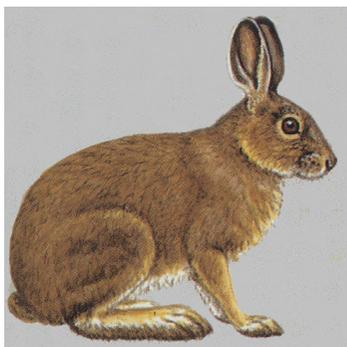


Map B7 Sechelt/Gibsons - No Shooting Area and Firearms Using Shot Only Area (situated in MU 2-5).

LOWER MAINLAND GENERAL OPEN SEASONS				
SPECIES	MANAGEMENT UNIT	CLASS	SEASON DATES	BAG LIMIT
COYOTE	2-2 to 2-19		Sept 10 - June 15	NBL
RACCOON, SKUNK	2-2 to 2-19		Sept 1 - Mar 31	NBL
SNOWSHOE HARE	2-5 to 2-19		Aug 1 - Apr 30	10 (daily)
BOBCAT	2-2 to 2-19		Nov 15 - Feb 15	5
COUGAR	2-2 to 2-19		Sept 10 - Mar 31	2
	2-2 to 2-19		Apr 1 - June 15	2

Saisons de chasse : extrait

Quant au lièvre en question, le snowshoe hare (*Lepus americanus*), c'est un petit lièvre de la taille d'un lapin, qui vit en forêt ou dans des fourrés denses, et qui est principalement nocturne et crépusculaire (ce qui pourrait justifier le coup de feu crépusculaire, entouré d'aboiements de chiens). N'en ayant jamais vu nous-mêmes malgré nos incessantes marches en forêt, je suppose que ce lièvre ne peut se chasser qu'à l'aide d'un chien, qui le débusque lorsqu'il dort dans un fourré. Dans ce cas, la chasse crépusculaire ne serait plus nécessaire.



Extrait de «Mammals of North America, Peterson Field Guides»

On peut relier ce coup à l'expérience de 2010 :

- un coup fort entendu le dimanche 11 juillet à **21h23** depuis le camp en provenance de la ligne à haute tension.

- trois coups très violents entendus le 15 juillet à **22h** depuis le camp, depuis deux directions de l'autre côté de la rivière, en réponse à trois coups frappés par Robert.

On peut y ajouter le coup fort entendu à **20 h** toujours en provenance de la ligne à haute tension le lundi 8 août 2011.

Il y a une concordance d'heure et de lieu, de plus, les coups de 2010 étaient en dehors de la période de chasse.

7- Autres événements :

a- Les rochers déplacés :

1- dans la forêt au point GPS 49°32.648N 123°55.358W, le jeudi 28 juillet, nous trouvons ce

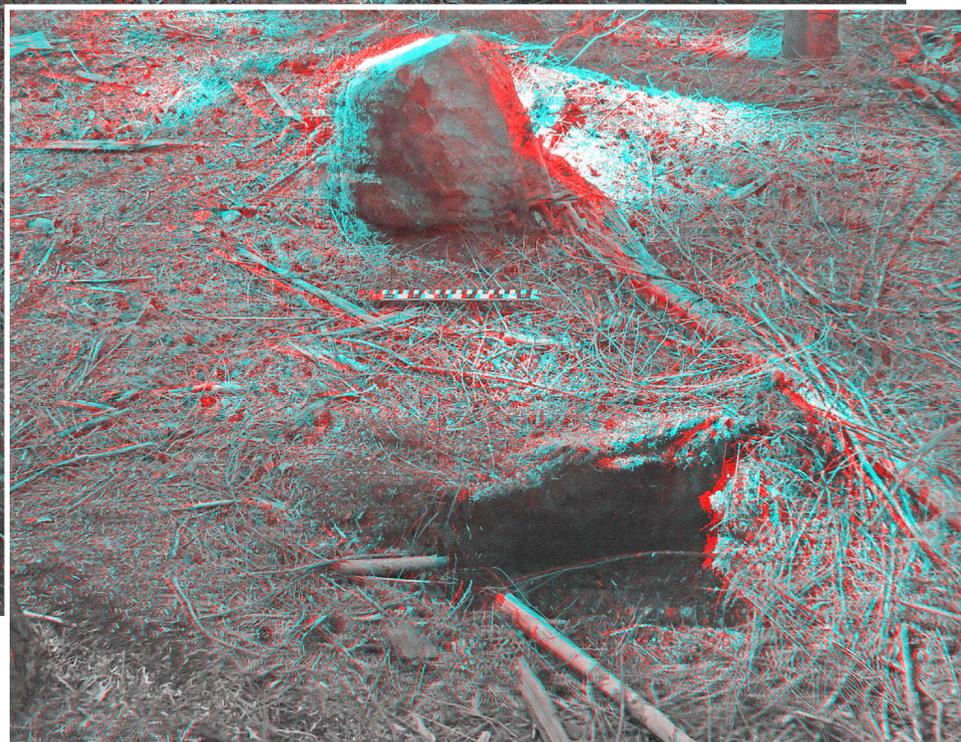
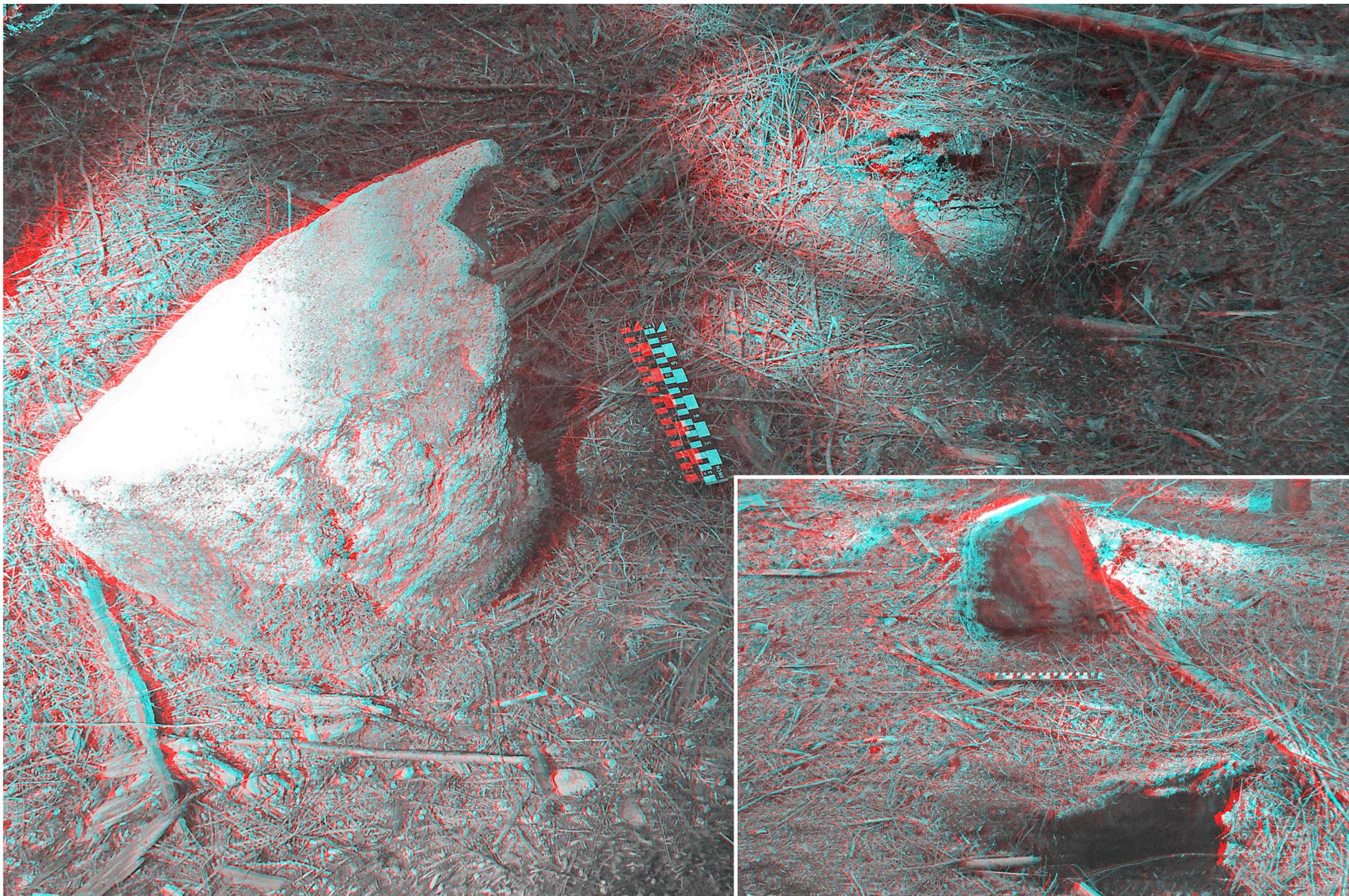


rocher posé en hauteur d'une manière improbable. On peut constater qu'il est posé dans un endroit d'où nous avons entendu un coup 2 jours plus tard (voir carte page 56). Une hypothèse concernant les coups est qu'ils seraient produits à l'aide de rochers frappés contre les arbres, et non à l'aide de bâtons. Il est en effet difficile de trouver dans la forêt des bâtons qui ne soient pas pourris.

2- Jeudi 27 juillet : près de la cabane abandonnée du chercheur d'or des années 30, un sentier traverse la clairière. Un rocher posé sur ce sentier a été déplacé sur 4 mètres. Je l'ai soulevé et évalué à 30-40 kilos. Les ours retournent les rochers mais ne les lancent point. Celui-ci aurait-il été lancé ? Les hommes qui ont créé ce sentier l'auraient-il déplacé si loin ?



3- Un rocher sorti de son trou, près d'un pont en bois, près d'un petit lac au nord du camp, dont je n'ai pas noté le lieu. Ce rocher, déplacé sur un mètre, est sorti de terre, et son trou profond est à côté. Au regard de sa taille (plus grand côté 40 cm), de sa forme et de la densité du calcaire (2,8), j'estime son poids à environ 100 kg. La force pour extraire un tel rocher de terre dans lequel il était enfoncé presque entièrement, sans laisser la moindre trace d'élargissement du trou, est sans doute très supérieure à 100 kg.



b- videos thermiques :

1 - Jeudi 4 août la nuit, lors d'un affût avec Robert, cachés dans l'obscurité près du lac No Name : Robert a filmé avec la caméra thermique un objet massif bougeant derrière les arbres. Philippe a semblé y voir une silhouette bipède (fichier 18).

2- vendredi 12 aout, près de la rivière Chapman, dans un ravin très raide et encombré de végétation, un enregistrement thermique a été réalisé en direction de deux bruits de forts craquement produit par quelque chose de lourd.

Ces deux vidéos n'ont pas été analysées, car Robert ne nous les a pas envoyées depuis notre départ.

c- divers :

On peut ajouter :

- Les écorces arrachées jusqu'à 3m50 mètres de hauteur (près du rocher posé près du tronc), et un autre sur le chemin longeant la ligne à haute tension, à 4 mètres. Les wapitis peuvent se nourrir d'écorce. Ils mesurent à l'épaule jusqu'à 1m50 de haut, mais rien n'exclut qu'ils ne se dressent sur leurs pattes arrière pour arracher l'écorce en hauteur, ou qu'en tirant sur l'écorce, les lambeaux



se détachent en suivant vers le haut (voir photo ci-contre).

- Un son entendu depuis la tente par Jean et Philippe, le mardi 26 juillet à 5h45 du matin : comme une pluie de coups secs et forts suivis d'un bruit pouvant rappeler la chute d'une arbre. Nous n'avons pas trouvé d'arbre tombé autour du camp.

- La nuit du 2 août à 4h10 du matin, Léon et Jean entendent un ou deux craquements près de leur tente. Ils ont été réveillés par un effleurement de leur tente, Léon a vu passer une ombre à travers sa toile de tente.

ANNEXE :

Vue de la piste de 6 empreintes,
empreintes 2 et 3.

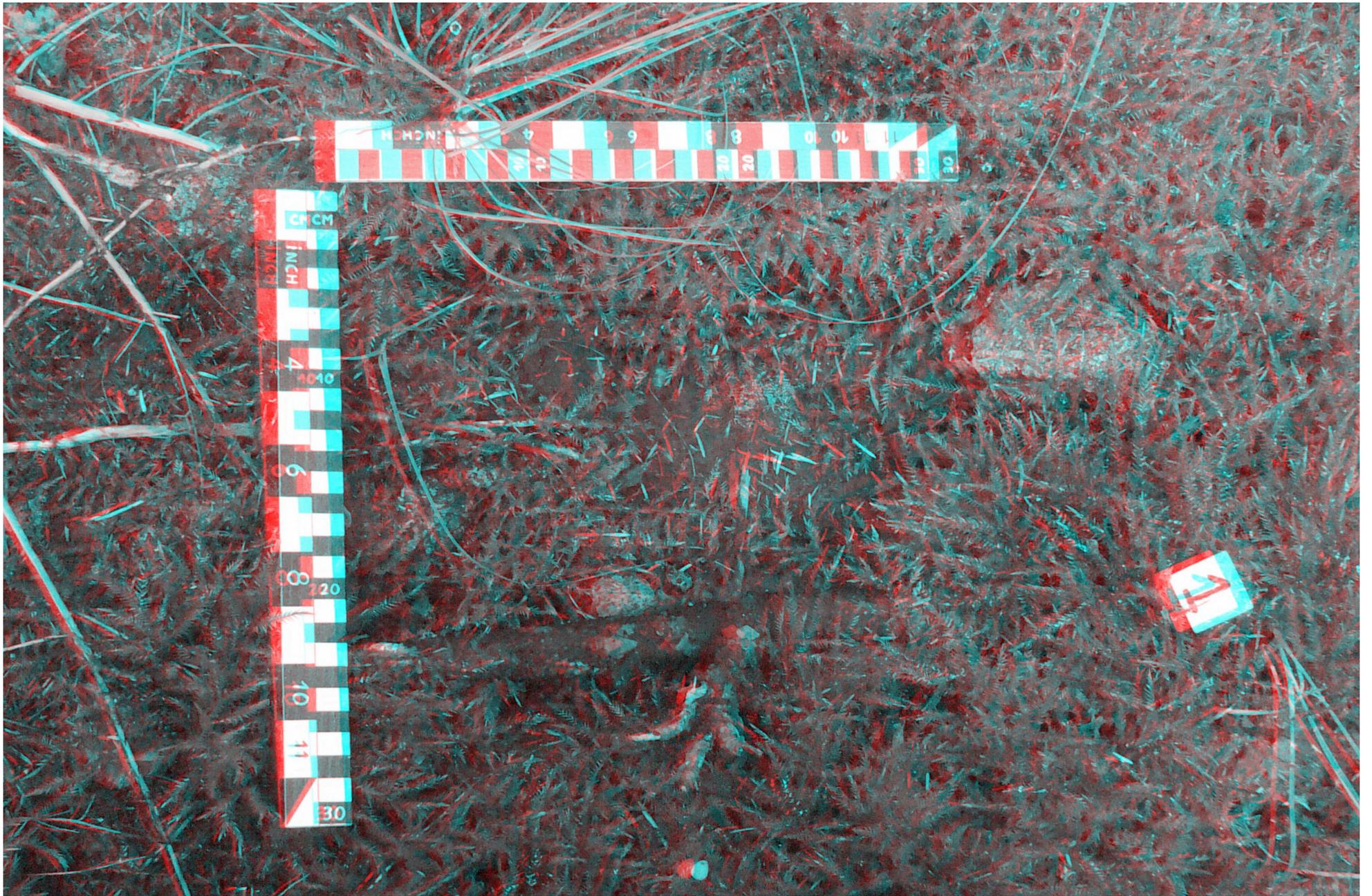


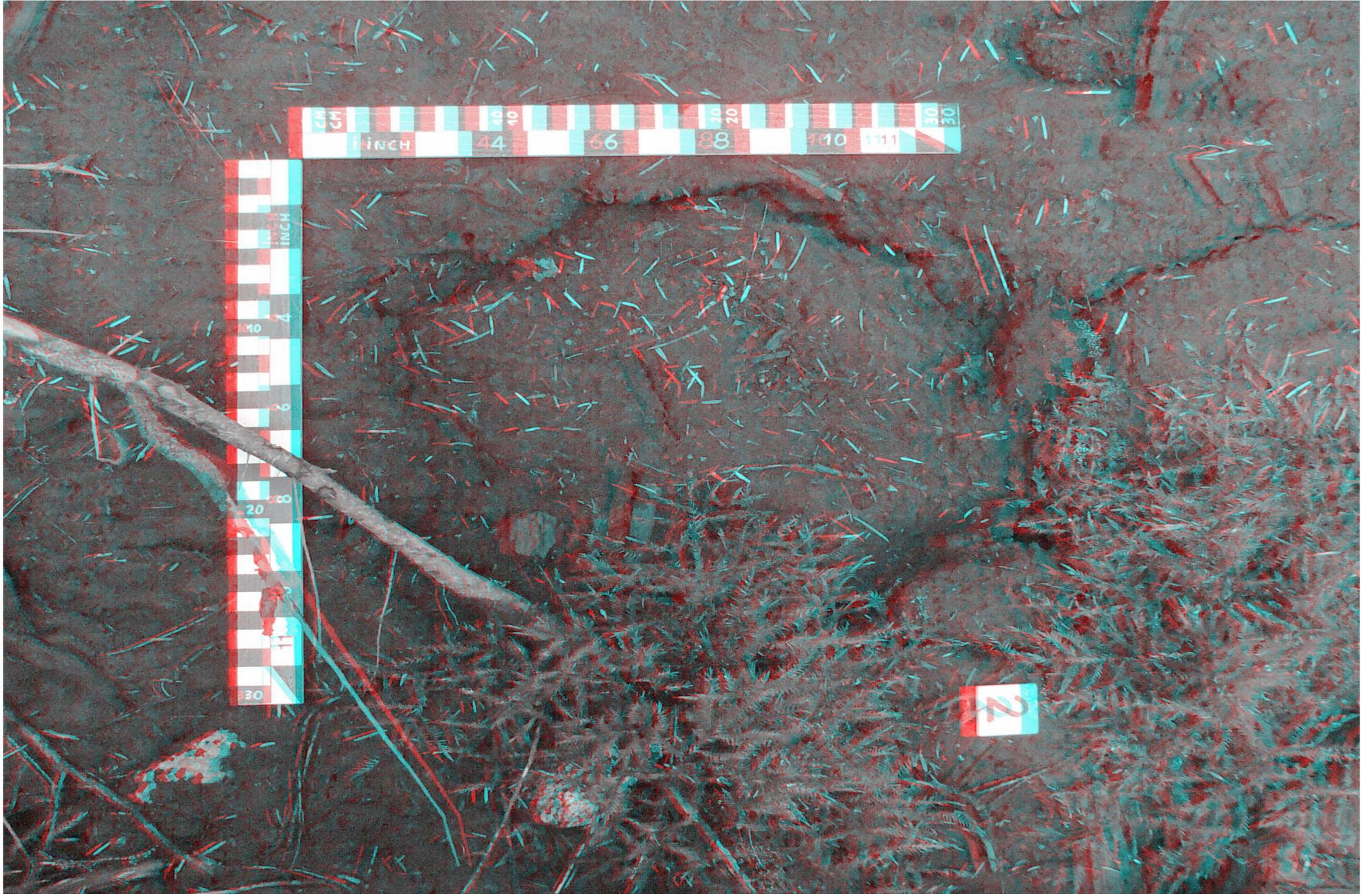
Détail des empreintes :
seules les empreintes
2, 3 et 4 méritent un
agrandissement. Seule
la 3 mérite un examen
plus détaillé, les autres
étant trop imprécises.

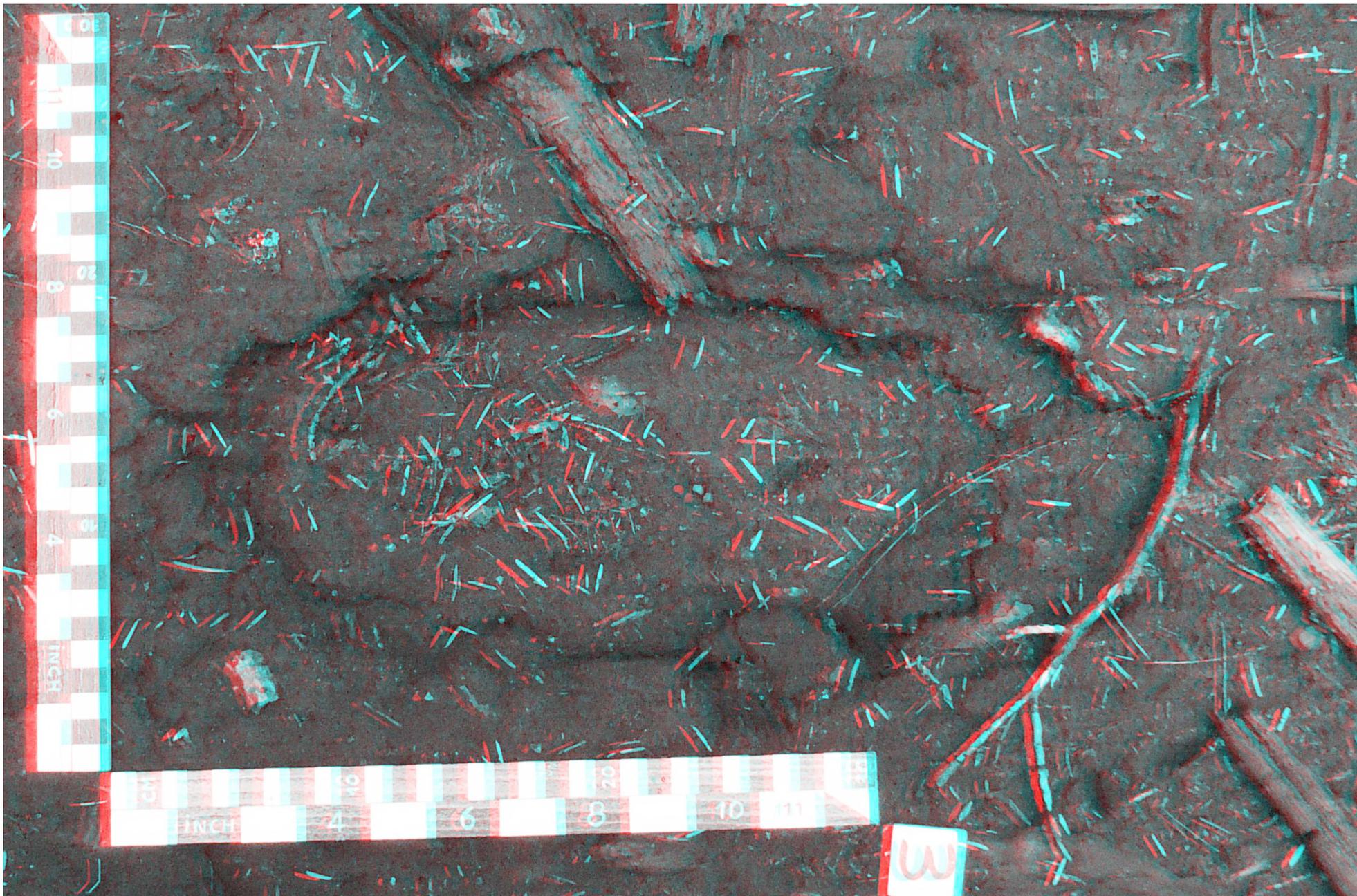


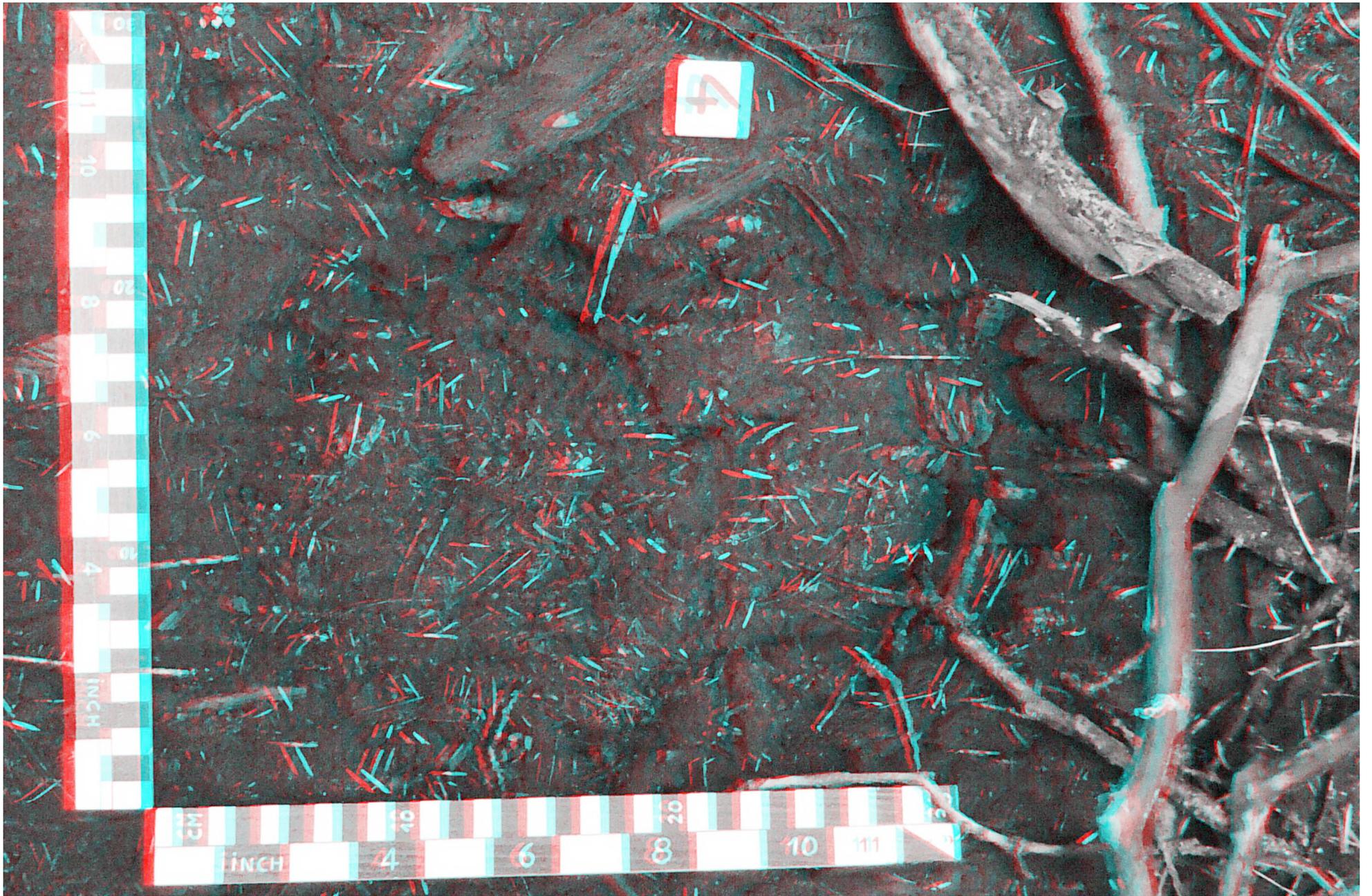


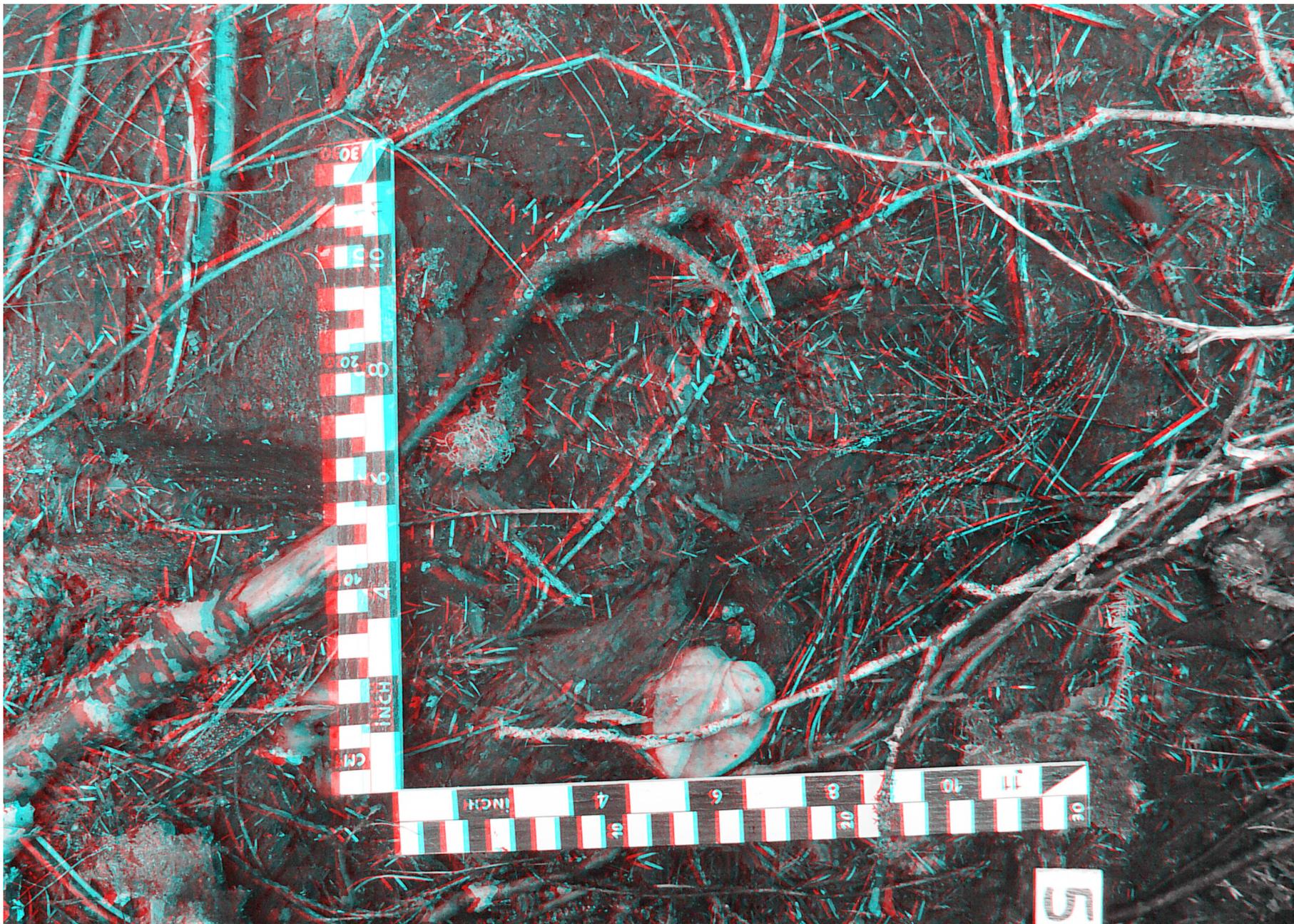


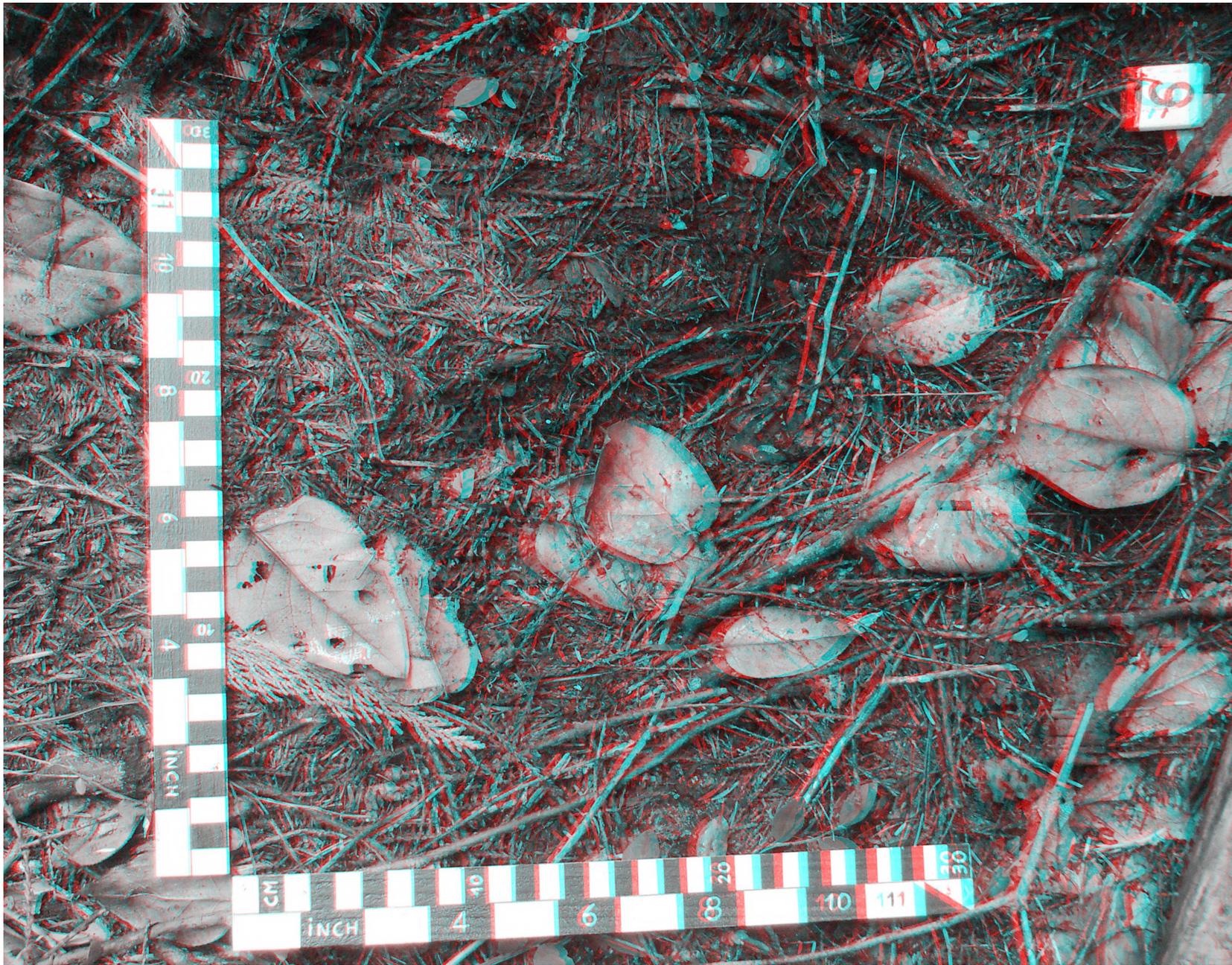






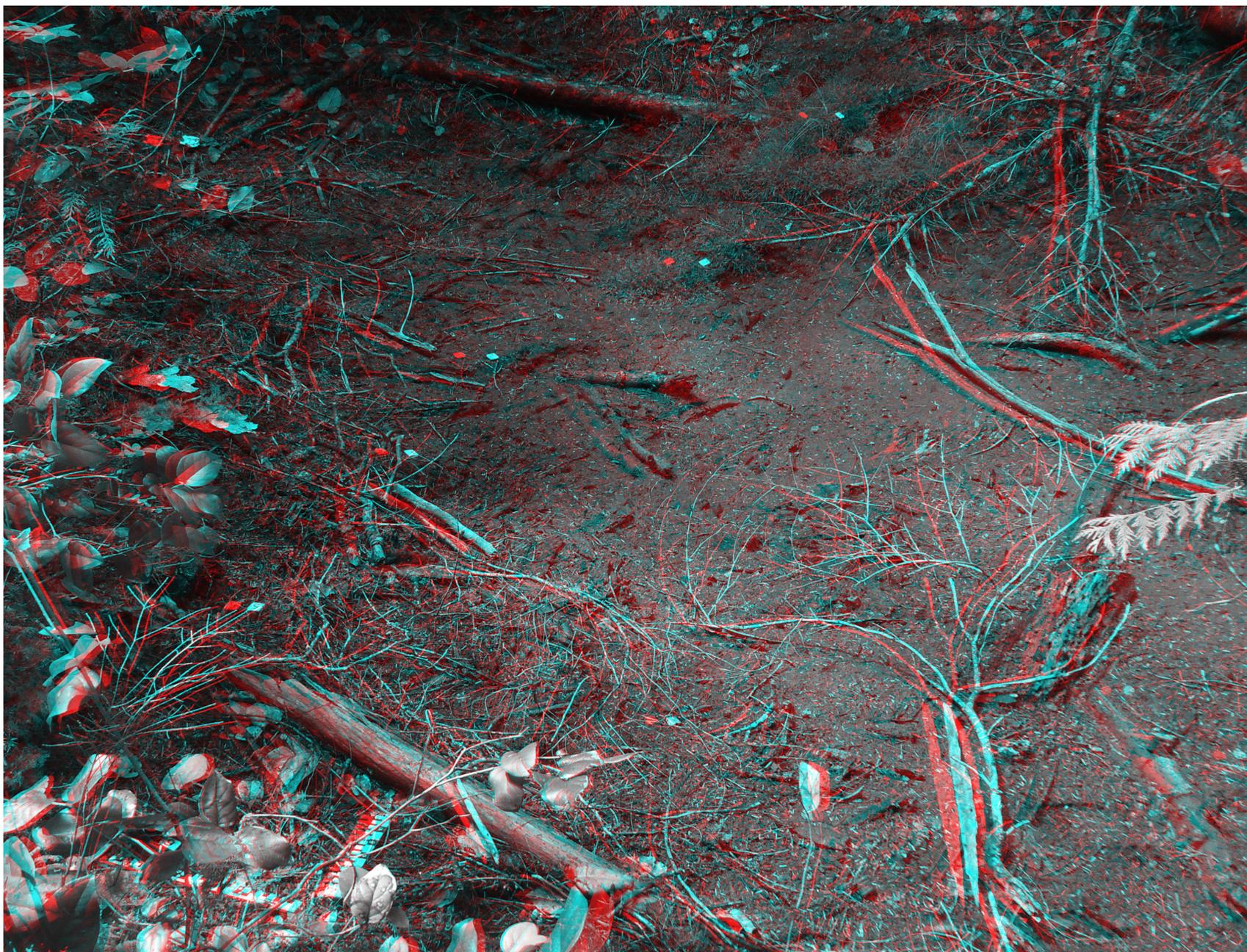






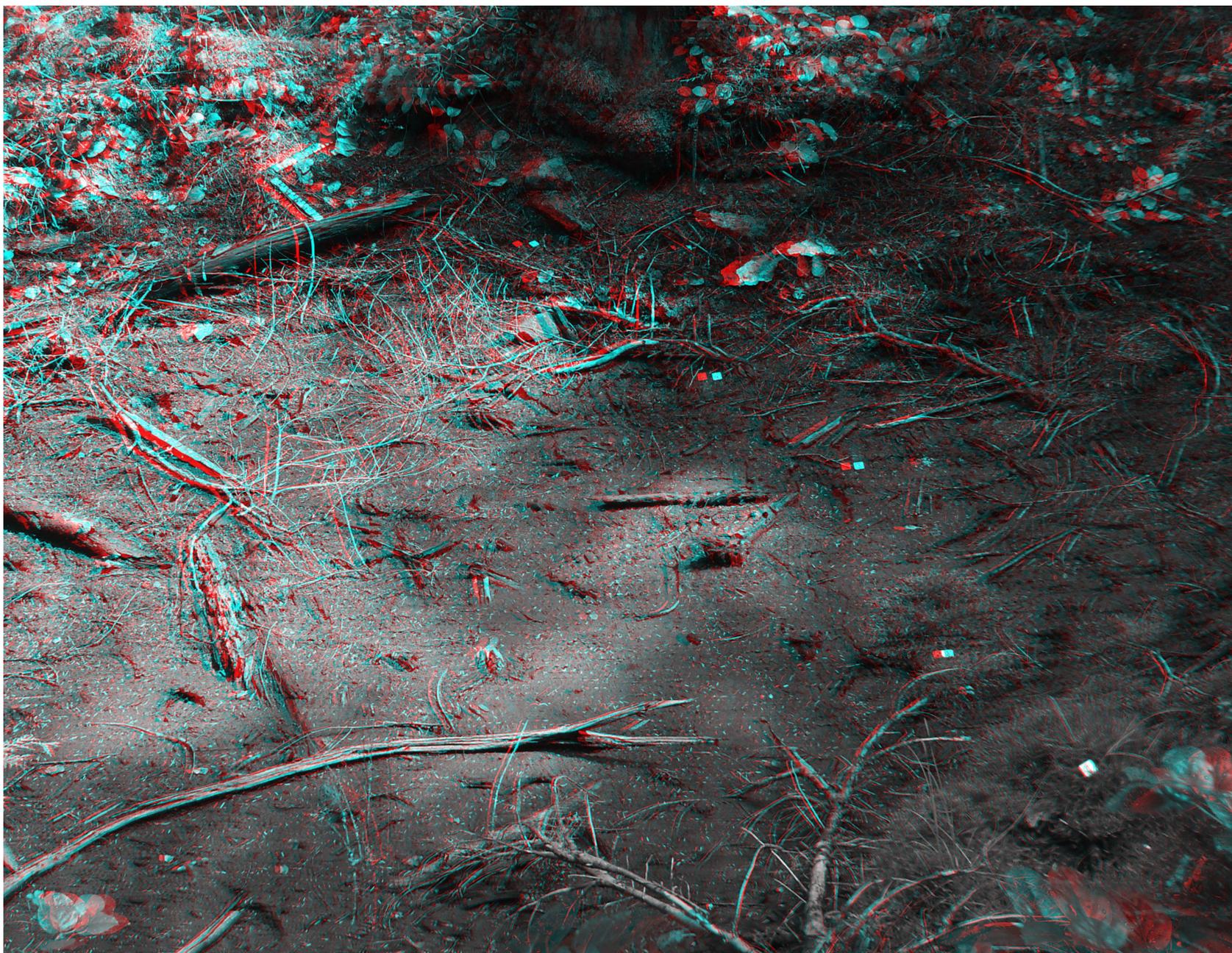


Piste de deux empreintes dans le petit marais, à côté de la piste de 6 empreintes.



Vue d'ensemble
de la piste de 6
empreintes.





Vue d'ensemble
de la piste de 6
empreintes.



Fin

Liste des fichiers sons (voir CD-rom) :

1-Bigfoot 2008.mp3

2-Robert puis Cri 27 juillet 2011-1.mp3

3-Robert puis Cri 27 juillet 2011-2.mp3

4-Coup 16 août fort.mp3

5-Coup 16 août 6.mp3

6-Coup 16 août 9.mp3

7-Coup 1er août 1.mp3

8-Coup 1er août 2.mp3

9-Cri 6 aout 2012.mp3

10-Trois cris rauques.mp3